

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

1. Convention ANCT « Vire côté Fleuve »

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Contexte

La commune de Vire Normandie est le pôle urbain d'un secteur rural du Calvados nommé le Bocage Virois. Vire Normandie intramuros compte 11 901 habitants, et concentre 59% du nombre total d'emplois de l'intercommunalité. Le taux de chômage y est inférieur à la moyenne nationale. Ce pôle industriel significatif, connaît en outre depuis 2000 une progression constante de l'emploi salarié (+4,57%).

Malgré cette vitalité économique, le nombre d'habitants, à l'instar de nombreuses collectivités de taille identiques, baisse régulièrement. La ville consciente de la nécessité de renforcer l'attractivité de son centre a engagé dès 2014 une opération programmée d'amélioration de l'habitat qui s'appuie sur une action renforcée de lutte contre la vacance. En parallèle la vitalité commerciale du centre-ville se maintient malgré un taux de vacance qui augmente dans les quartiers périphériques de l'hyper-centre.

Fort de ces constats, la collectivité a décidé en 2018 de rejoindre le programme Action Cœur de Ville afin de renforcer son action de lutte contre la vacance résidentielle et commerciale et redynamiser des secteurs en perte de vitesse comme celui du quartier Sainte-Anne.

« Vire côté Fleuve » est un projet d'aménagement urbain du quartier Sainte Anne qui vise à revitaliser ce secteur jusqu'au site dit des Vaux de Vire, le long du fleuve de la Vire. L'enjeu du projet est de valoriser l'axe fluvial et ses abords en lien les différents secteurs de ce quartier : de la place Sainte-Anne à la rue des Usines en passant par l'écluse, le site classé des Rames et les jardins du musée. Ce travail devra intégrer des enjeux patrimoniaux et environnementaux en associant les habitants. Il permettra de révéler les richesses de l'histoire de la ville et de la trame verte et bleue qui la constitue.

Plusieurs enjeux majeurs sont identifiés :

014-200060176-20211005-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/01 du 27 septembre 2021 à 20h30



- Rendre sa place à l'eau, mettre en valeur le fleuve qui a donné son nom à la ville, et reconquérir une coulée verte et bleue en s'appuyant sur la Vire.
- Restaurer la continuité écologique sur la Vire.
- Penser le projet avec et pour les habitants.
- Renforcer les relations entre les différents quartiers, grâce à un cheminement en lien avec l'histoire de la ville, depuis les temps géologiques jusqu'à nos jours.

Le projet « Vire côté Fleuve » permettrait de renouveler l'image d'une ville fortement marquée par la reconstruction d'après-guerre et la désindustrialisation. C'est un projet lourd, long et complexe, qui requiert une expertise acérée sur le type de marché à lancer, le ou les cahiers des charges à rédiger, afin d'aboutir au recrutement d'une équipe pluridisciplinaire en mesure de faire face à l'ensemble des enjeux, y compris celui d'engager un dialogue constructif avec les habitants. Aujourd'hui, Vire Normandie ne dispose pas de l'ingénierie nécessaire, et a besoin d'un appui pour préfigurer son projet

L'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), a pour mission, en tenant compte des particularités, des atouts et des besoins de chaque territoire :

- de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements,
- la définition et la mise en œuvre de leurs projets, notamment en faveur de l'accès aux services publics, de l'accès aux soins, du logement, des mobilités, de la mobilisation pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les quartiers urbains en difficulté, de la revitalisation, notamment commerciale et artisanale, des centre-ville et centres-bourgs, de la transition écologique, du développement économique ou du développement des usages numériques.

A ce titre, elle apporte un concours humain et financier aux collectivités territoriales et à leurs groupements.

Concrètement, dans le cadre du projet « VIRE CÔTÉ FLEUVE », l'ANCT propose à la commune de Vire Normandie

- d'accompagner le pilotage et la mise en œuvre du projet : rédaction d'un cahier des charges, processus de consultation, suivi des prestations.
- d'aider les services de la commune de Vire Normandie à s'approprier les démarches, méthodes et outils du management de projet sur le plan stratégique ou opérationnel.

L'accompagnement de la commune, dont l'ANCT assurera la maîtrise d'ouvrage, sera confié à la société CEIS (Compagnie Européenne d'intelligence Stratégique). Le coût prévisionnel de l'étude s'élève à 24 650 € HT soit 29 580 € TTC. L'ANCT avance la totalité des frais et appellera la participation financière de la commune de Vire Normandie à hauteur de 50 % de ce coût, soit un montant de 12 325 € HT soit 14 790 € TTC.

Les modalités de l'accompagnement de l'ANCT sont détaillées dans le projet de convention de cofinancement annexé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/01 du 27 septembre 2021 à 20h30



Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 8 Septembre 2021 et du Bureau Municipal du 14 Septembre 2021 , il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver la collaboration de l'ANCT au projet « VIRE CÔTÉ FLEUVE »,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de cofinancement avec l'ANCT ainsi que tout document afférent,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter, dans le cadre du projet «VIRE CÔTÉ FLEUVE» toute subvention ou co-financement auprès des différents partenaires.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	5
Vote Pour	43	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/01 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 38

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 05

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 05

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLEON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-2021092701

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/01 du 27 septembre 2021 à 20h30



ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/01 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

2. Exonération pénalités travaux de rénovation du musée

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Contexte

Inauguré en 1972, le musée est un des rares bâtiments publics de Vire qui n'avait pas été rénové durant les 40 dernières années. Le parcours était peu cohérent, la muséographie désuète et l'ensemble du bâtiment n'était ni conforme à la réglementation PMR, ni à la réglementation incendie.

Ce projet de rénovation s'est appuyé sur le projet scientifique et culturel du musée de Vire validé par le Conseil Municipal du 23 septembre 2013. Le musée labélisé Musée de France depuis 2003 a bénéficié sous la tutelle du Ministère de la Culture de l'accompagnement du service des Musée de France dans la réalisation d'une étude de programmation en 2016. Cette étude a été suivie par un copil réunissant le service des Musée de France et les élus de Vire qui ont validé les propositions de celle-ci. Les services de la DRAC ont également participé à la définition des besoins au titre de l'inscription des façades et toitures du l'ancien Hôtel-dieu aux Monuments Historiques. Tout permis de construire relatif à un Monument Historique passe en effet par la validation du conservateur régional des Monuments Historiques et l'obtention d'un avis conforme de la part de l'Architecte des Bâtiments de France. La spécificité de l'opération et les exigences des organismes de validation ont rendu l'opération complexe.

Du fait de la complexité d'une telle opération, la réalisation des travaux de rénovation s'est déroulée en deux phases : d'une part, la rénovation des réserves et d'autre part la rénovation architecturale et scénographique qui comprend la création des outils de médiation. La surface totale de l'opération est de 2 210 m² dont 300m² pour la création des réserves et 1910 m² pour le musée, à l'intérieur duquel 1 270 m² sont consacrés à la partie projet scénographique, dont 420 m² ont été ajouté à l'ancien parcours muséographique.

Le coût global de l'opération s'élève à 4 137 319€ TTC. A ce titre, la commune a bénéficié de subventions à hauteur de 1 830 735€ et de la compensation au titre du FCTVA (16,4%) pour un montant de 678 686€. Le reste à charge de l'opération pour la commune est de 1 627 898€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/02 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



La mission de maîtrise d'œuvre a été assurée par l'Atelier Edouard GRISEL. La répartition des prestations portait sur 22 lots (lot 0 à 22) détaillé ci-après. Le nombre conséquent de lots et la spécificité du chantier ont rendu l'ordonnancement complexe. Par ailleurs, des ajustements voir des modifications du besoin en cours de chantier ont entraîné des retards dans l'exécution des travaux.

	Lot	Intitulé	Titulaire	Marché
Rénovation architecturale	0	Installation de chantier	CORBIN	VN18053A
	1	Terrassement	EIFFAGE	VN18053B
	2	Maçonnerie	CORBIN	VN18053C
	3	Charpente	METIERS B	VN18053D
	4	Mobilier et serrurerie	COPEAUX	VN18053E
	5	Menuiserie extérieure	MDB	VN19024
	6	Menuiserie intérieure	CHANU	VN18053G
	7	Couverture	DROULLON	VN18053H
	8	Electricité - Courants forts et faibles	HAMEL	VN18053I
	9	Plomberie - Chauffage - Ventilation	OZENNE	VN18053J
	10	Ascenseur	NSA	VN18053K
	11	Peinture et sols souples	PIERRE	VN18053L
	12	Sols durs - pierres naturelles	CMC	VN19061
Scénographie	13	Traitements fongicides et insecticides	RENOFORS	VN18053N
	14	Agencement muséographique	LIN/ART	VN18053O
	15	Graphisme et signalétique	TRAPHOT	VN18053P
Accessoires et outils de médiation	16	Eclairage muséographique	B2EI	VN18053Q
	17	Equipements audiovisuels	CONTACT	VN18053R
	18	Réalisation de plateaux de manipulations	TACTILE	VN18053S
	20	Réalisation films d'animation	LA MEDUSE	VN18053U
	21	Réalisation de multimédia interactifs	MAZEDIA	VN18053V
	22	Maquettes	TACTILE STUDIO	VN19012W

Les travaux ont pu être achevés. Toutefois, certains lots ont été réceptionnés après la date de fin prévue à leur marché.

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) des travaux de rénovation architectural, scénographique et de médiation prévoyait un déroulement des opérations entre octobre 2018 et février 2020. Concernant la rénovation architecturale, l'exécution des travaux était prévue entre octobre 2018 et septembre 2019, pour la scénographie de mai 2019 à novembre 2019 et pour les accessoires et outils de médiation entre novembre 2019 et février 2020. L'ordre de service (OS) pour le début des travaux a été notifié aux entreprise le 6 décembre 2018 décalant d'autant la date de fin des travaux.

Ces délais n'ont pu être tenus. Les raisons du retard sont de plusieurs ordres. D'abord, la mise en place d'un plancher chauffant a été décidée en cours de chantier occasionnant un retard significatif. Par ailleurs, le glissement du calendrier a des impacts induits sur la réalisation des lots en régie dont le calendrier contraint ne lui permettait plus de réaliser certaines missions prévues initialement. Une partie des travaux de menuiserie, de maçonnerie et de peinture qui devaient être réalisés en régie ont donc été réattribués aux entreprises, impliquant également un allongement des délais le temps de réaliser les démarches administratives nécessaires. En outre, la nécessité de modifier le traitement des murs de la chapelle en cours de chantier a allongé le délai des travaux de cette partie. Le jointement initialement prévu a été

remplacé par un enduit car les pierres sous l'ancien enduit étaient en trop mauvais état.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/02 du 27 septembre 2021 à 20h30



Aussi, les procédures d'appel d'offre pour le lot 5 - *menuiseries extérieures*, ont été plus longues et complexes que prévues car soumis à des exigences particulières pour respecter les prescriptions du conservateur régional des Monuments Historiques. En effet, la procédure adaptée a été relancée car les premières réponses étaient insuffisantes par rapport aux exigences Monuments Historiques. Par ailleurs, l'entreprise n'a pas respecté les délais contractuels pour des raisons d'approvisionnement en bois du fait de son fournisseur.

La durée des travaux a donc dû être prolongée par avenant jusqu'au 15 mai 2020. Pour les entreprises dont l'avenant de prolongation a été signé tardivement, les pénalités de retard ne seront pas appliquées.

Le lot 5 relatif aux menuiseries extérieurs a fait l'objet d'un Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) spécifique. Dans son acte d'engagement, le titulaire s'est engagé sur un délai d'exécution de 4 mois à compter de l'ordre de service 1 notifié le 4 juillet 2019 soit une fin d'exécution des travaux le 4 novembre 2019. La dernière situation présentée à la collectivité est datée du 11 mars 2020. Un montant de pénalités relatif à ce retard d'exécution a déjà été décompté à hauteur de 32 500€. **Il est proposé de rapporter le montant des pénalités sur une base forfaitaire de 15 000€.**

Par ailleurs, la pandémie du Covid 19 a fortement impacté l'ordonnancement du chantier et a allongé les délais au-delà des périodes prévues dans les textes. De plus, le protocole sanitaire imposé aux entreprise a perturbé leur avancement. En outre, la reprise du chantier s'est faite de manière fractionnée.

Ces éléments s'ajoutent aux retards déjà constatés sur les travaux entraînant un dépassement de délais pour une partie des entreprises retenues pour la scénographie, les accessoires et outils de médiation.

L'ensembles des retards constatés ne sont pas imputables aux entreprises excepté pour le lot 5 menuiseries extérieures.

Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 8 Septembre 2021 et du Bureau Municipal du 14 Septembre 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De baisser le montant des pénalités dû par MDB CALLIOPAS à 15 000€,
- D'exonérer la totalité des pénalités de retard applicables aux autres titulaires dans le cadre de cette opération,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'application et l'exonération de ces pénalités.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	5
Vote Pour	43	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/02 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLICQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 38

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 05

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 05

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROUILLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-2021091012

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/02 du 27 septembre 2021 à 20h30



ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/02 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

3. Décision modificative n° 2 : Budget Principal

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Cette décision modificative est nécessaire pour :

Section d'exploitation :

- Intégrer le transfert de la compétence mobilité à l'Intercommunalité de la Vire au Noireau
- Réajuster les crédits budgétaires

Section d'investissement :

- Ajuster le montant versé au titre du projet parc photovoltaïque
- Ajustement crédits pour la cession du bâtiment modulable à l'Intercommunalité de la Vire au Noireau
- Ajuster les avances pour les nouveaux lotissements
- Acquisition d'un lave-vaisselle pour le restaurant scolaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/03 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre	Imputation	Libellé	BP 2021	DM 2
012	64111	Charges de personnel	12 660 000	-28 109
012	641311	Charges de personnel	12 660 000	-30 150
011	60612	Energie Electricité	830	-3 954
011	6161	Multirisques	107 800	-2 541
011	6168	Autres assurances	9 000	-1 708
011	6247	Transports collectifs	880 000	-374 299
011	6283	Frais de nettoyage des locaux	30 000	-2 305
011	61551	Entretien matériel roulant	40 000	-3 870
011	6068	Autres matières et fournitures	700 000	520
011	6135	Locations immobilières	139 900	10 832
011	6226	Honoraires	110 000	4 725
011	6231	Annonces et insertions	22 000	1 940
011	6237	Publications	65 000	430
011	6257	Réceptions	27 000	2 445
011	6282	Frais de gardiennage	5 720	4 060
011	6162	Assurance dommage construction	0	12 860
011	6232	Sous total Fêtes et manifestations	180 000	-100 000
011	6238	Sous total Divers	15 000	145 890
011	60611	Eau et assainissement	114 350	60 000
011	60622	Carburant	360 500	30 000
011	6188	Autres frais divers	40 000	20 000
011	617	Etudes et recherches	59 000	30 100
011	63513	Autres impôts locaux	3 000	14 000
011	611	Contrat de prestation de services	360 000	8 380
022		Dépenses imprévues	1 000 000	-20 000
023		Virement section d'investissement	4 500 000	70 567
		TOTAL		-150 187

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/03 du 27 septembre 2021 à 20h30



Recettes de Fonctionnement

Chapitre	Imputation	Libellé	BP 2021	DM 2
70	70688	Autres prestations de services - services généraux	60 500	-13 673
73	73211	Attribution de compensation	5 843 365	-270 014
77	7788	Subvention participation Département	50 000	3 500
77	7713	Libéralités reçues	0	5 000
73	7381	Taxe additionnelle droits de mutation	300 000	110 000
74	744	FCTVA	20 000	15 000
		TOTAL		-150 187

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Chapitre	Imputation	Libellé	BP 2021	DM 2
21	21312	Bâtiments scolaires	81 000	99 000
21	2188	Autres immobilisations corporelles	611 300	20 000
27	274	PRETS	160 000	25 000
020		Dépenses imprévues	429 466	-422 323
16	1641	EMPRUNT ET DETTE		38 890
27	27638	Autres établissements publics (avances lotissements)	328 170	110 000
822	2111	Terrains nu	0	205 000
822	2031	Frais d'étude	105 000	-5 000
		TOTAL		70 567

Recettes d'investissement

Chapitre	Imputation	Libellé	BP 2021	DM 2
021		Virement de la section fonctionnement	4 500 000	70 567
		TOTAL		70 567

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/03 du 27 septembre 2021 à 20h30



Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 8 Septembre 2021 et du Bureau Municipal du 14 Septembre 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur cette décision.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	5
Vote Pour	43	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/03 du 27 septembre 2021 à 20h30



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **38**

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **05**

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : **05**

Nombre de membres absents: **04**

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20210905-03-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2021
Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/03 du 27 septembre 2021 à 20h30



COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/03 du 27 septembre 2021 à 20h30



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Finances, Commande Publique, Affaires Juridiques

4. Décision modificative n° 1 : budget annexe Lotissement à Roullours

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu la délibération 2021.03a du 29 mars 2021 actant la création du budget annexe Roullours relatif au lotissement sur la commune déléguée de Roullours.

Afin d'affecter les dépenses relatives sur ce budget, la décision modificative 1 a pour objectif d'ajuster les crédits sur les chapitres. L'équilibre du budget est assuré par une avance sur le budget principal.

Section de fonctionnement

Imputation	Libellé	Montant
Dépenses		
605	Travaux	45 000,00
Chapitre 011	Charges à caractère Général	45 000,00
Recettes		
7133	Variation des encours de productions de biens	45 000,00
Chapitre 042	Opération d'ordre de transfert entre sections	45 000,00
Section d'investissement		
Imputation	Libellé	Montant
Dépenses		
3355	Travaux	45 000,00
Chapitre 040	Opération d'ordre de transfert entre sections	45 000,00
Recettes		
168748	Avance budget principal	45 000,00
Chapitre 16	AVANCES	45 000,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/04 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 8 Septembre 2021 et du Bureau Municipal du 14 Septembre 2021 , il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur cette décision.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	5
Vote Pour	43	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/04 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 38

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 05

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 05

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULÉON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210910-014

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/04 du 27 septembre 2021 à 20h30



ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/04 du 27 septembre 2021 à 20h30



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

05. Décision modificative n° 1 : budget annexe Lotissement « Les Muriers » à Vaudry

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu la délibération 2021.03b du 29 mars 2021 actant la création du budget annexe « Les muriers » relatif au lotissement sur la commune déléguée de Vaudry.

Afin d'affecter les dépenses relatives sur ce budget, la décision modificative 1 a pour objectif d'ajuster les crédits sur les chapitres. L'équilibre du budget est assuré par une avance sur le budget principal.

Section de fonctionnement		
Imputation	Libellé	Montant
Dépenses		
605	Travaux	10 000,00
Chapitre 011 Charges à caractère Général 10 000,00		
Recettes		
7133	Variation des encours de productions de biens	10 000,00
Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections 10 000,00		
Section d'investissement		
Imputation	Libellé	Montant
Dépenses		
3355		10 000,00
Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert entre sections 10 000,00		
Recettes		
168748	Avance budget principal	10 000,00
Chapitre 16 AVANCES 10 000,00		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/05 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 8 Septembre 2021 et du Bureau Municipal du 14 Septembre 2021 , il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur cette décision.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	5
Vote Pour	43	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/05 du 27 septembre 2021 à 20h30



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 38

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 05

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 05

Nombre de membres absents: 04

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
COGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20210905-05-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2021
Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/05 du 27 septembre 2021 à 20h30



MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/05 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

6. Création lotissement budget annexe « l'Ecrin Vert » à Saint-Germain de Tallevende

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En vue de répondre à la demande constante des particuliers désireux de s'installer sur Vire Normandie, la collectivité souhaite réaliser un programme d'habitat destiné à recréer une offre publique de terrains à bâtir.

Implanté sur un foncier de 5676 m² propriété de la Commune de Vire Normandie et situé sur la commune déléguée de Saint-Germain de Tallevende.

Il s'avère désormais nécessaire de procéder à l'enregistrement comptable de la création de ce programme d'habitat en créant un budget annexe intitulé « L'ECRIN VERT ».

Les opérations d'aménagement des collectivités publiques font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA.

Dès lors que l'opération de lotissement sera terminée, le budget de lotissement sera clôturé. La commune reprendra alors dans ses comptes les éventuels résultats de fonctionnement ou d'investissement s'il y a lieu d'en constater.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/06 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Il convient d'inscrire les crédits nécessaires aux études :

Section de fonctionnement		
Imputation	Libellé	Montant
Dépenses		
605	Travaux	20 000,00
Chapitre 011 Charges à caractère Général 20 000,00		
Recettes		
7133	Variation des encours de productions de biens	20 000,00
Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections 20 000,00		
Section d'investissement		
Imputation	Libellé	Montant
Dépenses		
3355	Travaux	20 000,00
Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert entre sections 20 000,00		
Recettes		
168748	Avance budget principal	20 000,00
Chapitre 16 AVANCES 20 000,00		

Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 8 Septembre 2021 et du Bureau Municipal du 14 Septembre 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- de créer un budget annexe de comptabilité M14 « L'ECRIN VERT » à Saint-Germain de Tallevende
- de préciser que ce budget sera voté par chapitre
- d'opter pour un régime de T.V.A. conformément à l'instruction M14 avec un système de déclaration trimestrielle ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration Fiscale ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.
- d'inscrire les crédits nécessaires en décision modificative n°1

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	5
Vote Pour	43	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/06 du 27 septembre 2021 à 20h30



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 38

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 05

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 05

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20210905-05-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2021
Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/06 du 27 septembre 2021 à 20h30



COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/06 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

7. Décision modificative n° 1 : budget la Douitée

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Section de fonctionnement

Nature	Désignation	Montant
6015	Terrains à aménager	600 000 €
Chapitre 011	Charges à caractère général	600 000 €
6522	Reversement excédent budget	- 600 000 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	- 600 000 €
	TOTAL	0 €

Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 8 Septembre 2021 et du Bureau Municipal du 14 Septembre 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur cette décision.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	5
Vote Pour	43	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/07 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Extrait du Registre des Délibérations
 du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 38

 Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 05

 Nombre de membres excusés ayant
 donné pouvoir : 05

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT

 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 014-200060176-20210905-07-DE

 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 05/10/2021
 Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/07 du 27 septembre 2021 à 20h30



COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggle			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/07 du 27 septembre 2021 à 20h30



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

8. Décision modificative n° 1 : budget annexe Lotissement « Pont de la Londe » à Coulonces

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Afin d'affecter les dépenses relatives sur ce budget, la décision modificative 1 a pour objectif d'ajuster les crédits sur les chapitres. L'équilibre du budget est assuré par une avance sur le budget principal.

Section de fonctionnement		
Imputation	Libellé	Montant
Dépenses		
605	Travaux	25 000,00
Chapitre 011	Charges à caractère Général	25 000,00
Recettes		
7133	Variation des encours de productions de biens	25 000,00
Chapitre 042	Opération d'ordre de transfert entre sections	25 000,00
Section d'investissement		
Imputation	Libellé	Montant
Dépenses		
3355	Travaux	25 000,00
Chapitre 040	Opération d'ordre de transfert entre sections	25 000,00
Recettes		
168748	Avance budget principal	25 000,00
Chapitre 16	AVANCES	25 000,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/08 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 8 Septembre 2021 et du Bureau Municipal du 14 Septembre 2021 , il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur cette décision.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	5
Vote Pour	43	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/08 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLICQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 38

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 05

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 05

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20210905-05-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2021
Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/08 du 27 septembre 2021 à 20h30



COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggle			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/08 du 27 septembre 2021 à 20h30



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

9. Décision modificative n° 1 : budget annexe Lotissement « St Martin de Tallevende » à Vire

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu la délibération 2021.03c du 29 mars 2021 actant la création du budget annexe « Saint Martin de Tallevende » relatif au lotissement sur la commune déléguée de Vire.

Afin d'affecter les dépenses relatives sur ce budget, la décision modificative 1 a pour objectif d'ajuster les crédits sur les chapitres. L'équilibre du budget est assuré par une avance sur le budget principal.

Section de fonctionnement		
Imputation	Libellé	Montant
Dépenses		
605	Travaux	10 000,00
Chapitre 011	Charges à caractère Général	10 000,00
Recettes		
7133	Variation des encours de productions de biens	10 000,00
Chapitre 042	Opération d'ordre de transfert entre sections	10 000,00
Section d'investissement		
Imputation	Libellé	Montant
Dépenses		
3355		10 000,00
Chapitre 040	Opération d'ordre de transfert entre sections	10 000,00
Recettes		
168748	Avance budget principal	10 000,00
Chapitre 16	AVANCES	10 000,00

Accusé de réception

Chapitre de l'intérieur

014-200060176-20211005-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/09 du 27 septembre 2021 à 20h30



Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 8 Septembre 2021 et du Bureau Municipal du 14 Septembre 2021 , il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur cette décision.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	5
Vote Pour	43	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/09 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLICQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 38

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 05

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 05

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20210905-09-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2021
Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/09 du 27 septembre 2021 à 20h30



COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/09 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

10. Dépenses à inscrire sur la nature 6232 – Fêtes et cérémonies

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu l'article D1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Considérant que la nécessité de préciser les fêtes locales et la nature des dépenses « fêtes et cérémonies » imputées au compte 6232, il est proposé les modifications suivantes :

Article 1 : En plus des fêtes et cérémonies nationales, la commune de Vire Normandie organise des évènements locaux :

- o La manifestation FESTIVIRE
- o Foire des rogations
- o Festivités de Noël (illuminations, embrassement de la porte horloge, parade ...)
- o Comice Agricole
- o Foire aux arbres
- o Fête des sports et de la vie associative
- o Fête de aînés
- o Equidays

Article 2 : Le détail des dépenses lors des fêtes et cérémonies nationales et locales est :

- d'une manière générale l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que par exemples les divers prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles, inauguration, repas de vœux, spectacles, sapins de Noël ;
- les fleurs, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment les récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures des sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrat ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/10 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



- les concerts et manifestations culturelles ;
- les frais d'annonces, de publicité et les parutions liés aux actions communales ou à l'occasion des évènements ;

Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 8 Septembre 2021 et du Bureau Municipal du 14 Septembre 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'affecter les dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	5
Vote Pour	43	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/10 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLICQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 38

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 05

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 05

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20210927_10-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2021
Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/10 du 27 septembre 2021 à 20h30



COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/10 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

11. Budget Cinéma requalification en Etablissement Public à Caractère Administratif

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le cinéma Le Basselin, de par son travail en direction des scolaires et du jeune public en général, exerce une véritable mission de service public, accordant une importance primordiale à l'éducation à l'image des jeunes du territoire. 10 000 scolaires fréquentent ainsi le Basselin chaque année par le biais des dispositifs nationaux ou la programmation spécifique du cinéma, ou encore par l'action Ciné débat à destination des adolescents. Des actions extra scolaires sont également proposées pour les enfants dès 2 ans (Ciné Filou Goûters/Clap Ou Pas Clap) ainsi qu'un festival annuel Jeune Public. Le travail autour des films d'auteurs, des cinématographies étrangères en version originale, ou encore des films de patrimoine lui valent la reconnaissance Art et Essai attribuée par le Centre National du Cinéma, agrémentée des 3 labels existants (Jeune Public, Patrimoine et répertoire, Recherche et découverte). De nombreuses soirées débat et partenariats sont mis en place au Basselin ainsi que des séances mensuelles « Ciné Café » pour les publics retraités, accordant ainsi à chaque public une place particulière et permettant au Basselin d'atteindre 65 000 entrées dont 30 % sur des films Art et Essai.

Il est géré par le biais d'une régie et constitue un budget annexe de la collectivité. Il est actuellement identifié comme Service Public Industriel et Commercial (SPIC). Le versement annuel récurrent d'une subvention d'équilibre à un SPIC n'est pas autorisé par la loi.

L'article L.2251-4 du CGCT indique que « la commune peut attribuer des subventions à des entreprises existantes ayant pour objet l'exploitation de salles de spectacle cinématographique dans les conditions fixées par décret en Conseil d'état. Ces subventions ne peuvent être attribuées qu'aux établissements qui, quel que soit le nombre de leurs salles, réalisent en moyenne hebdomadaire moins de 7 500 entrées ou qui font l'objet d'un classement art et essai dans les conditions fixées par décret ».

Le cinéma le Basselin respecte les conditions d'attribution de subventions indiquées dans l'article ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/11 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Afin de régulariser sa qualification, et suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 8 Septembre 2021 et du Bureau Municipal du 14 Septembre 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De requalifier le Cinéma Le Basselin en Service Public Administratif (SPA) à compter du 1^{er} janvier 2022.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	5
Vote Pour	43	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/11 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 38

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 05

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 05

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20210905-11-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2021
Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/11 du 27 septembre 2021 à 20h30



COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/11 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

12. Financement Végétalisation des cimetières de Vire Normandie

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La commune de Vire Normandie possède 14 cimetières soit une surface totale de 91 400 m² équivalant à 12 terrains de football. En 2018, elle a expérimenté la végétalisation du cimetière de la commune déléguée de Maisoncelles-La-Jourdan.

La collectivité a mis en œuvre depuis de nombreuses années le plan zéro phyto dans l'entretien de ses cimetières. Elle s'oriente vers une gestion différenciée de ses espaces verts. Son objectif au travers de la végétalisation des cimetières est de continuer ses efforts en matière de prise en compte des enjeux environnementaux (préservation de la ressource en eau, développement de la biodiversité).

Les résultats attendus sont les suivants : :

Tout d'abord une gestion différenciée des espaces verts avec une diminution des surfaces imperméabilisée et la préservation de la ressource en eau.

Ensuite une diminution des coûts de fonctionnement annuels (entretien), avant cette végétalisation le désherbage se fait mécaniquement et avec de l'eau chaude pour un coût de 2 400€ soit 1.26€/m², une fois cette végétalisation réalisée le coût sera de 1 800€ soit 0.95€/m².

De plus, nous souhaitons un accompagnement par le C.A.U.E pour un projet paysager de qualité.

Enfin, l'accessibilité est au cœur de ce projet en effet, il est indispensable de terminer l'accessibilité de ces cimetières au sein de la commune nouvelle de Vire Normandie.

La collectivité souhaite mettre en avant une planification écologique via une prise en compte des continuités écologiques et des ressources qui constituent notre cadre de vie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210930-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2021

Affichage : 30/09/2021

Délibération n°2021/09/27/12 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



La commune souhaite donc mettre l'accent sur 2 premiers cimetières un premier en 2021 et un second en 2022 ;

- Le cimetière de Saint Martin de Tallevende
- Le cimetière de Neuville

TRAVAUX	MONTANT TTC	MONTANT HT
Cimetière de Saint Martin de Tallevende	110 000 € TTC	91 666.67 € HT
Cimetière de Neuville	85 000 € TTC	70 833.33 € HT
TOTAL	195 000 € TTC	162 500 € HT

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 162 500 € HT et 195 000 € TTC

Le début des travaux pour le cimetière de Saint Martin de Tallevende est prévu pour le 4^{ème} trimestre 2021 avec une réception de ceux-ci en début 2022.

Le début des travaux pour le cimetière de Saint Martin de Tallevende est prévu pour 2022 avec une réception de ceux-ci fin 2022.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier des subventions suivantes :

- Du dispositif d'aide départementale « Aménagement des petites communes rurales (APCR)
- De la DETR / DSIL
- De toutes autres subventions

Suivant l'avis favorable de la Commission Finances du 8 septembre 2021, du Bureau Municipal du 14 septembre 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- SOLLICITE la conclusion d'un contrat de 2 ans auprès du Conseil départemental au titre de l'APCR, portant sur la période de 2021-2022 et l'attribution à ce titre d'une aide financière pour le projet ci-dessus.
- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à déposer le dossier de demande de subvention d'investissement et à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE M. le maire à signer tout document relatif à cette opération

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	6
Vote Pour	43	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

014-200060176-20210930-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2021

Affichage : 30/09/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/12 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 37

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 06

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 06

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Marie		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHIENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

014-2000601

ROBBES Marie

Accusé certifié exécutoire

CHIENEL Fernand

Réception par le préfet : 30/09/2021

Affichage : 30/09/2021

Délibération n°2021/09/27/12 du 27 septembre 2021 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210930-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2021

Affichage : 30/09/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/12 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

Thématique Culture

Musée

13. Nouveaux produits 2021

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Conçue comme un service rendu au public, une façon de poursuivre la visite et une forme d'appropriation par les visiteurs, les musées sont de plus en plus nombreux à développer une boutique.

Le comptoir du musée est surtout constitué des catalogues des expositions du musée de Vire Normandie. La Collectivité souhaite diversifier les produits de la boutique du Musée afin de la rendre ludique grâce à des jeux. Achetés en très petite quantité, ils permettront de tester cette catégorie de produits auprès des visiteurs.

catégorie	Libellé du produit	Prix d'achat (HT) /unité	Prix d'achat (TTC) /unité	Prix de vente proposé (TTC)	Stock site
jeu	MÉMO ARBRES	7.40	8.80	9.90	5
jeu	ARBRE GÉNÉALOGIQUE	4.80	5.76	6.90	5

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/13 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Suivant l'avis favorable de la Commission Education-Jeunesse-Culture du 7 septembre 2021 et du Bureau Municipal du 14 Septembre 2021, il est demandé au Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, de donner son accord :

- sur la mise en vente de ces produits et leur prix.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	6
Vote Pour	43	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/13 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 37

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 06

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 06

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20210927_13-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2021
Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/13 du 27 septembre 2021 à 20h30



COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/13 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

Thématique Culture

Musée

14. Plan de recollement décennal 2016-2025

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu la loi 2002-5 du 4 janvier 2002, relative aux musées de France, faisant obligation de procéder à un récolement des collections tous les dix ans.

Conformément à la circulaire 2006-006 du 27 juillet 2006, rappelant que la personne morale propriétaire du musée doit valider les opérations de récolement des collections des Musées de France.

Calendrier prévisionnel du plan de récolement 2016-2025

Pour des raisons matérielles et humaines, le premier récolement décennal n'a débuté qu'au milieu de l'année 2007, simultanément à l'inventaire informatisé des collections. Il était achevé en 2015.

La rénovation n'a pas permis de commencer le récolement suivant, avant la réouverture du musée le 30 juin de cette année.

Le récolement prend la forme de campagnes planifiées. Il mobilise principalement Mme Claude Groud-Cordray, régisseuse des collections, aidée de Marie-Jeanne Villeroy, Directrice du musée.

Les campagnes de récolement sont priorisées de la façon suivante : objets/œuvres déplacés depuis le premier récolement ; objets/œuvres encore non récolés ; objets/œuvres insuffisamment documentés ; objets/œuvres posant des problèmes d'identification.

Les campagnes de récolement sont réalisées par fonds ou topographiquement. Elles sont précédées par un travail préparatoire à partir des quatre cahiers d'inventaire rédigés avant 2006 et des archives du musée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/14 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



2021

- 1^{ère} campagne de récolement-inventaire : objets déplacés depuis le premier récolement et **exposés dans le nouveau parcours** (environ 500 objets).

2022

- 2^e campagne de récolement-inventaire : **œuvres/objets acquis depuis 2019** (le projet de rénovation et une équipe réduite n'a pas permis de parachever l'inventaire des objets acquis depuis le début des travaux de rénovation).
- 3^e campagne de récolement-inventaire : **collections documentées encore non inventoriées** ou partiellement inventoriées suite au premier récolement (collection Anne-Marie Profillet, collection Émile Ballé, legs Lesage...).
- 4^e campagne de récolement-inventaire : **objets isolés dont l'origine a été retrouvée à partir des archives du musée** (photographies, factures, archives papier, compte-rendu...).

2023

- 5^e campagne de récolement-inventaire : **chaumière** (objets ethnographiques).
- 6^e campagne de récolement-inventaire : **étages du bâtiment D** (objets ethnographiques).

2024

- 7^e campagne de récolement : **réserve 1** (beaux-arts et arts graphiques).
- 8^e campagne de récolement : **réserve 2** (textile).

2025

- 9^e campagne de récolement : **réserve 3** (mobilier et ethnographie).
- 10^e campagne de récolement : **objets placés en quarantaine**.
- 11^e campagne de récolement : **objets mis en dépôt hors musée**.

Les campagnes de récolement s'accompagnent d'une mise à jour des données administratives et documentaires (constat d'état, photographies...) et du marquage des objets/œuvres. Les objets/œuvres sont reconditionnés si besoin.

Le récolement fait l'objet de procès-verbaux transmis au propriétaire et à la DRAC.

Suivant l'avis favorable de la Commission Education-Jeunesse-Culture du 7 septembre 2021 et du Bureau Municipal du 14 Septembre 2021, il est demandé au Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, de donner son accord :

- sur la mise en œuvre du plan de récolement décennal du musée de Vire Normandie 2016-2025

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	6
Vote Pour	43	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/14 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **37**

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **06**

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : **06**

Nombre de membres absents: **04**

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHENELE Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-2021092714

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/14 du 27 septembre 2021 à 20h30



LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/14 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

Thématique Culture

Médiathèque

15. Désherbage des collections de la médiathèque de Vire Normandie – Proposition de partenariat

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Dans un souci de mise à jour permanente des collections, la Médiathèque de Vire Normandie réalise plusieurs fois par an des opérations dites de « désherbage » visant à retirer des collections les documents jugés obsolètes ou trop abîmés. Chaque année, environ 2 000 imprimés sont dés herbés sur proposition des équipes. Ce travail régulier permet de présenter aux habitants des collections actualisées et en bon état, et en adéquation avec les besoins et envies de la population. Le ratio « nombre d'imprimés par habitant » , permet d'accroître davantage ce travail. Par conséquent, il convient de proposer une solution à ces documents issus du désherbage.

Il est ainsi proposé de passer une convention avec le libraire d'occasion sur Internet Ammareal. Cette librairie a la particularité de s'approvisionner auprès des établissements de lecture publique et se définit comme acteur de l'économie circulaire, sociale et solidaire. L'entreprise reverse un pourcentage de la vente de chaque imprimé à des organisations caritatives œuvrant contre l'illettrisme et en faveur de l'éducation. Des livres en bon état, en particulier à destination de la jeunesse, sont également donnés à des associations et des écoles. Les livres qui ne peuvent faire l'objet ni d'un don, ni d'une vente sont recyclés par des papetiers.

L'entreprise propose deux conventions de partenariat (en annexe) :

- L'une intègre **un versement de 10% des produits vendus à l'organisation ayant signée la convention** ainsi qu'**un versement de 5% à une organisation caritative** ;
- La seconde intègre **un versement de 7.5% à une organisation caritative.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Délibération n°2021/09/27/15 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



La Commune de Vire Normandie est donc invitée à se prononcer sur la signature d'une convention avec Ammareal et sur le type de convention retenu. Le cas échéant, elle doit également faire savoir son choix quant à l'association bénéficiaire du produit des ventes. L'entreprise propose le versement à quatre associations partenaires :

- **Mots & Merveilles**, aide plus de 800 adultes et 100 enfants en situation d'illettrisme dans le Nord ;
- **Bibliothèque Sans Frontières**, qui œuvre pour l'accès à la connaissance pour les populations qui en sont le plus éloignées ;
- **Fonds Decitre**, qui propose chaque année des actions en faveur de la lecture, l'écriture et la culture ;
- **Le Secours Populaire Français**, qui propose des missions d'accès à l'éducation et à la culture.

Suivant l'avis favorable de la Commission Education-Jeunesse-Culture du 7 septembre 2021 et du Bureau Municipal du 14 Septembre 2021, il est demandé au Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, de donner son accord :

- A la conclusion du contrat avec la Société Ammareal **ci-joint**,
- en faveur d'un versement de 7.5% à une organisation caritative partenaire, le Secours Populaire Français.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	6
Vote Pour	32	6
Vote Contre	6	0
Abstention	5	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/15 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **37**

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **06**

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : **06**

Nombre de membres absents: **04**

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHENELE Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210927

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/15 du 27 septembre 2021 à 20h30



LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/15 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

Thématique Culture

Médiathèque

16. Résidence de journalistes

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La Commune de Vire Normandie a été retenue par la DRAC Normandie pour accueillir en résidence un ou plusieurs journalistes d'octobre 2021 à juin 2022.

Après lecture des candidatures, un binôme a été sélectionné : un journaliste issu de la presse écrite et un photographe.

La collectivité s'engage à :

- Mettre à disposition des journalistes un logement à Vire Normandie ;
- Mettre à disposition des journalistes une connexion internet ;
- Fournir un accueil et des conditions de travail de qualité ;
- Faciliter la rencontre et les échanges avec les services de la ville et ses partenaires ;
- Prendre en charge l'organisation matérielle des actions, fournir l'équipement et le matériel nécessaires et assurer la communication des événements auprès des publics.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/16 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Suivant l'avis favorable de la Commission Education-Jeunesse-Culture du 7 septembre 2021 et du Bureau Municipal du 14 Septembre 2021, il est demandé au Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, de donner son accord :

- Pour solliciter une participation financière de la DRAC à hauteur de 10 000 euros, correspondant à 80% du montant global estimé de l'action.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	6
Vote Pour	43	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/16 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 37

 Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 06

 Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 06

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-2021000-16-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2021
Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/16 du 27 septembre 2021 à 20h30



COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/16 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

Thématique Culture

Cinéma

17. Versement d'une aide pour perte d'exploitation par le Département du Calvados

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Dans le cadre de son plan de relance économique et sociale voté le 5 février dernier, le Département du Calvados a décidé de compenser les pertes d'exploitation liées à l'annulation des séances « Collège au cinéma, dispositif dont il est partenaire.

Suivant l'avis favorable de la Commission Education-Jeunesse-Culture du 7 septembre 2021 et du Bureau Municipal du 14 Septembre 2021, il est demandé au Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, de donner son accord :

- pour autoriser le versement de cette aide (d'environ 1 500 €)
- pour la signature de la convention qui sera établie entre le Département et la commune, exploitant bénéficiaire.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	6
Vote Pour	43	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Délibération n°2021/09/27/17 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 37

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 06

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 06

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20210927-17-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2021
Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/17 du 27 septembre 2021 à 20h30



COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/17 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

18. Création d'un emploi pour le service des affaires juridiques

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La direction des affaires juridiques, des assemblées et de la citoyenneté a mis en place un projet de service applicable au 1^{er} juin 2021 tendant à structurer les compétences techniques des équipes dans une logique de cohérence et de lisibilité pour l'ensemble des usagers internes et externes.

Ce projet a recueilli un avis favorable au comité technique du 17 mai ainsi qu'au conseil municipal du 4 juillet 2021 pour la création d'un poste d'apprenti juriste afin de conforter le niveau d'expertise de la direction dans le cadre de la trajectoire de poste RH et structurer la stratégie de la collectivité en matière de protection des données.

Malheureusement aucune candidature d'un étudiant en M2 professionnel avec un profil de juriste territorial n'a répondu à l'offre.

Compte tenu d'un départ en retraite dans le service à compter de février 2022, l'enjeu pour la direction est de pouvoir assumer son rôle de service support à plusieurs niveaux en direction des élus, services de la collectivité et habitants tout en organisant si possible le tuilage des dossiers et connaissance du territoire envers un nouveau collègue.

Le service comporte 3 volets transversaux :

- un service support pour les services de la collectivité dans le montage et la rédaction de dossiers complexes et d'aide à la décision.
- un service opérationnel qui requiert une grande réactivité pour les usagers.

Un service expert à structurer en matière de règlement général sur la protection des données.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/18 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Afin d'améliorer les deux derniers points une marge de progression est nécessaire.

Premièrement, la direction observe depuis quelques années un changement de regard, des liens plus étroits entre les administrés et l'administration pour les accompagner dans les conflits de voisinage ou de situation à risque (péril lié aux ouvrages, lutte contre l'habitat indigne.). Il faut encourager cette évolution.

Deuxièmement, il est nécessaire d'opérer un état des lieux de la culture RGPD au sein de la collectivité et de ses partenaires, afin de diagnostiquer l'état d'appropriation de la culture RGPD par les élus et agents de la collectivité ainsi que le contexte géopolitique local. En effet, le poste de DPO est actuellement mutualisé avec l'intercommunalité et l'établissement public CCAS mais porté par la commune de Vire Normandie. Cette mission aura pour objectif de définir les contours du poste pour l'avenir d'un point de vue organisationnel et stratégique ainsi que de valider le plan d'actions débuté il y a 2 ans au sein de Vire Normandie.

En conclusion, eu égard à la transparence de la vie publique, à l'amélioration de l'accès aux droits (recours facilités aux médiateurs, procédure de conciliation, défenseur des droits, recours au contrat de protection juridique pour la défense des intérêts) et à l'évolution sociale (gestion de crise, relations citoyennes conflictuelles) il est donc nécessaire de conforter les compétences du service en recrutant un juriste territorial (cadre B).

A titre indicatif, quelques chiffres qui concernent la direction affaires juridiques :

- 405 sinistres et 54 dépôts de plaintes en 6 ans avec des délais de traitement pouvant être relativement long en fonction de la complexité des dossiers notamment contentieux.
- Une augmentation des sinistres mettant en cause la responsabilité civile de la collectivité par une déclaration devenue plus systématique en recherche de responsabilité des usagers (chute sur le trottoir, enfant blessé dans les écoles...) On observe ce changement de la relation citoyenne à l'administration : transparence, open data, protection juridique, défenseur des droits...
- Entre 2014 et 2019 sur Vire uniquement 51% de sinistres en plus toute police confondu.
- Ce chiffre passe à 56% en intégrant la commune nouvelle
- Une moyenne de 60 000€ par an de gestion de recettes.
- une vingtaine de procédures contentieuses et/ou précontentieuses en 6 ans.
- le renouvellement des contrats d'assurance
- une centaine de demande d'occupation du domaine public annuelle
- une moyenne d'une dizaine de procédure de péril et de lutte contre l'habitat indigne
- une trentaine de dossier annuel d'accompagnement dans des litiges de voisinage, de réponse réglementaire (bruit, enlèvement des déchets...)
- la mise en œuvre de la politique de stationnement gênant
- une centaine de consultations annuelles des services et élus pour la rédaction de convention, de note de synthèse, d'outils d'aide à la décision.

Il vous est proposé de délibérer sur la création d'un emploi à temps complet de rédacteur.

Vu l'avis favorable de la commission du personnel, gestion des emplois et des compétences, formation du 09 Septembre 2021 et celui du bureau municipal du 14 Septembre 2021,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/18 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE :

Article 1 :

D'adopter la création d'un emploi de rédacteur à temps complet.

Article 2 :

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade correspondant.

Article 3 :

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	6
Vote Pour	43	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/18 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 37

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 06

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 06

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-2021003-18-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2021
Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/18 du 27 septembre 2021 à 20h30



COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggle			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/18 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

19. Gestion du centre de vaccination

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Face aux enjeux de la crise sanitaire mondiale qui a émergé en mars 2020, la commune et son centre communal d'action sociale ont décidé de s'engager fortement auprès des habitants pour accompagner notamment les plus fragiles (personnes âgées, personnes isolées et/ou ne disposant pas d'un moyen de mobilité...). Ceci s'est traduit par la mise en œuvre de plusieurs actions en direction des habitants, en particulier entre mars et septembre 2020.

En cohérence et dans la continuité de ces efforts, la collectivité a fait le choix de s'investir pleinement dans la mise en place et l'organisation d'un centre de vaccination implanté à la clinique Notre Dame, et ce dès le 11 janvier 2021.

Dans ce contexte exceptionnel de crise, la collectivité a déployé des fonctions opérationnelles d'accueil au centre d'appel et au centre de vaccination, et des fonctions d'ingénierie. A ce titre, l'ensemble de l'équipe du cinéma a été redéployé sur le dispositif de janvier à mai 2021.

Au total, la commune a, durant les pics d'activité du centre, déployé l'équivalent de 7 équivalents temps plein sur certaines périodes. L'action des agents permanents de la collectivité a été primordiale (plus de 70 % de l'activité a été couverte par les agents permanents de janvier à avril), elle a été complétée par l'action de contractuels recrutés pour cette mission et enfin par l'action de bénévoles.

Mi-septembre 2021, le centre de vaccination a vacciné plus de 20.500 patients différents (soit plus de 36.800 doses de vaccin administrées).

Le centre de vaccination sera prolongé jusqu'au 31 décembre 2021, il convient de proposer le renouvellement de trois agents contractuels liés à cette gestion jusqu'à cette date. Aussi, il vous est proposé de délibérer sur la création de 4 emplois d'adjoint administratif à 30 heures hebdomadaire.

Accusé de réception | Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/19 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Parallèlement, concernant le cinéma, un agent contractuel a été recruté en CDD le 7 juin dernier jusque fin septembre pour compenser l'absence de l'un des agents titulaires du cinéma, resté mobilisé sur le centre de vaccination (sur des fonctions de coordination des activités d'accueil et des prises de rendez-vous).

Il est donc proposé de prolonger le contrat de cet agent arrivé en juin jusqu'au 31 décembre pour pallier l'absence et permettre à l'équipe du cinéma de poursuivre son activité pendant la période la plus chargée du service.

Vu l'avis favorable de la commission du personnel, gestion des emplois et des compétences, formation du 09 Septembre 2021 et celui du bureau municipal du 14 Septembre 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- de créer un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique à temps complet.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	6
Vote Pour	43	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/19 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 37

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 06

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 06

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONTE Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-2021092719 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/19 du 27 septembre 2021 à 20h30



COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/19 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

20. Création d'un emploi à temps complet d'adjoint technique

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre de la mobilité interne, un agent dont l'emploi d'adjoint technique créé à temps non complet de 33H30 par semaine avec l'annualisation liée à des activités réalisées dans une école déléguée s'est vu recruté sur un emploi à temps complet d'adjoint technique.

Il vous est proposé de délibérer sur la création d'un emploi à temps complet d'adjoint technique et après avis du CT de supprimer un emploi à temps non complet d'adjoint technique à 33H30.

Vu l'avis favorable de la commission du personnel, gestion des emplois et des compétences, formation du 09 Septembre 2021 et celui du bureau municipal du 14 Septembre 2021,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/20 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE :

Article 1 :

D'adopter la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet.

Article 2 :

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade correspondant.

Article 3 :

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	6
Vote Pour	43	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/20 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 37

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 06

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 06

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20210927_20-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2021
Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/20 du 27 septembre 2021 à 20h30



COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggle			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/20 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

21. Délibération sur le remboursement des frais pour le passage du code de la route

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La collectivité, dans le cadre de sa politique de formation, est amenée à financer des permis de conduire à des agents. Jusqu'à présent, lorsque la formation était validée dans le cadre du plan de formation, l'organisme de formation établissait un devis à la collectivité couvrant l'ensemble des frais (forfait de préparation au code, passage du code, heures de conduite et passage de l'examen de conduite) que la collectivité validait dans le cadre de son budget de formation. Or, depuis la réforme du permis de conduire, l'organisme de formation établit un devis mais celui-ci ne comprend pas le passage du code. En effet c'est au candidat de s'inscrire sur le site internet de La Poste et de régler par carte bancaire la somme.

Cette somme est actuellement de 30€ et est susceptible d'évoluer.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au remboursement des frais pour le passage du code (ETG) lorsque la prise en charge du permis de conduire est validée dans le cadre du plan de formation de la collectivité.

Pour pouvoir bénéficier du remboursement des frais de passage de code (ETG), l'agent devra produire le justificatif de règlement qui indique son nom, prénom et le montant réglé.

Vu l'avis favorable de la commission du personnel, gestion des emplois et des compétences, formation du 09 Septembre 2021 et celui du bureau municipal du 14 Septembre 2021,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/21 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au remboursement des frais pour le passage du code (ETG).

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	6
Vote Pour	43	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/21 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 37

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 06

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 06

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONTE Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210927-21 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/21 du 27 septembre 2021 à 20h30



COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/21 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

22. Créations de postes suite à promotions internes

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La promotion interne est un mode d'accès à un cadre d'emplois supérieur par l'inscription d'un fonctionnaire sur une liste d'aptitude. Il s'agit d'un procédé de recrutement dérogatoire au principe de recrutement des fonctionnaires par concours qui valorise l'acquis et l'expérience professionnelle.

Il est rappelé que, depuis le 1^{er} janvier 2021, les dossiers relatifs à la promotion interne ne sont plus soumis à l'avis de la commission administrative paritaire, mais à celui du président du centre de gestion du département du Calvados.

Celui-ci rend un avis en tenant compte des critères définis par les lignes directrices de gestion établies par le centre de gestion, et approuvées par le comité technique de Vire Normandie lors de la séance du 17 novembre 2020.

La collectivité a ainsi proposé, au titre de l'année 2021 les dossiers de 7 agents, dont 3 ont fait l'objet d'un avis favorable du président du centre de gestion.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/22 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Vu l'avis favorable de la commission du personnel en date du 9 septembre 2021 et du bureau municipal du 14 septembre 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 :

La création des emplois énoncés dans le tableau ci-dessous, à effet du 1^{er} octobre 2021 :

NOMBRE DE POSTES	GRADES DE PROMOTION À CRÉER	QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL
1	Technicien territorial	Temps complet
2	Agent de maitrise	Temps complet

Article 2 :

Que les emplois énoncés ci-dessous seront supprimés du tableau des effectifs après avis du comité technique.

NOMBRE DE POSTES	GRADES À SUPPRIMER	QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL
1	Agent de maîtrise principal	Temps complet
1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	6
Vote Pour	43	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/22 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 37

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 06

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 06

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210927-22 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/22 du 27 septembre 2021 à 20h30



COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/22 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

23. Autorisation de recrutement pour une durée de trois années

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

L'article 21 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019. Modifie l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

La loi élargit les cas de recours au contrat pour occuper à titre permanent des emplois permanents.

D'une part, il est désormais possible de recruter par contrat sur les emplois de **catégories A, B et C** (et non plus seulement de catégorie A) **lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient.**

Il vous est proposé de délibérer sur la possibilité d'ouvrir ce poste à un contrat de 3 ans renouvelable conduisant à un CDI à l'issue de la période de 6 années. Il serait alors proposé de créer un emploi déjà existant mais de permettre son accès à un contrat de 3 années. Il s'agit d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet.

Vu l'avis favorable de la commission du personnel, gestion des emplois et des compétences, formation du 09 Septembre 2021 et celui du bureau municipal du 14 Septembre 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/23 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE :

Article 1 :

D'autoriser le recrutement pour une durée maximale de 3 années sur l'emploi d'adjoint technique à 27H15.

Article 2 :

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade correspondant.

Article 3 :

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	6
Vote Pour	43	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/23 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 37

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 06

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 06

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20210923-23-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2021
Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/23 du 27 septembre 2021 à 20h30



COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/23 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

24. Actualisation des coûts de la mutualisation

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Par délibération du 23 novembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé la signature des conventions de mutualisation des services entre Vire Normandie d'une part, l'Intercom de la Vire au Noireau, le C.C.A.S. et les EPICs Eau et Assainissement d'autre part.

Cette convention pluriannuelle (du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2020) précise les conditions de remboursement comme suit : « une demande de remboursement des dépenses arrêtées au 31 octobre sera adressée par la Commune au C.C.A.S., à la Communauté de Communes et aux EPICs début décembre de l'année en cours. Une régularisation des dépenses sera faite dans les 2 mois suivant l'adoption du Compte Administratif de l'année n-1, sur la base d'un mémoire visé des parties concernées ». Pour les années 2019 et 2020 les tarifs des services supports et opérationnels conformément aux Comptes Administratifs 2019 et 2020 figurent en annexe.

Un mémoire sera adressé à chaque partenaire sur le coût unitaire de chaque service multiplié par le nombre d'heures réalisées :

- **Pour le service Ressources humaines**, le tarif est calculé comme suit :

. Coût unitaire X nombre de bulletins de paie

- **Pour les systèmes d'Information** :

. Coût unitaire X nombre d'utilisateurs.

Pour le service Communication

. Coût du service x nombre d'heures

Pour le service Affaires Juridiques

. Coût du service x nombre d'heures

Pour le service commande publique

. Coût du service x nombre d'heures

Accusé de réception - **Coût du service**

014-200060176-20211012-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2021

Affichage : 12/10/2021

Délibération n°2021/09/27/24 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le temps horaire est déterminé par type de procédure :

Procédures formalisées :

ACTIVITÉS	Temps horaire
1. Lancement d'une consultation : recueil des besoins, rédaction des pièces administratives du DCE (CCAP, règlement de consultation, acte d'engagement) et de l'avis de publicité.	6h
2. Suivi de la procédure : - gestion des questions/réponses, - ouverture des plis, - relecture du rapport d'analyse des offres, rédaction de demandes de précisions des offres - préparation et suivi de la commission d'appel d'offre/commission DSP, - rédaction des courriers de rejet + notification - Préparation du marché : rédaction acte d'engagement, courrier de notification et éventuelle mise au point - Contrôle de légalité - notification du marché, transmission au service financier et rédaction de l'avis d'attribution	12h détaillées ainsi : 1h 1h 2h 3h 2h 1h 1h 1h
TOTAL	18h

MAPA :

ACTIVITÉS	Temps horaire
1. Lancement d'une consultation : recueil des besoins, rédaction des pièces administratives du DCE (CCAP, règlement de consultation, acte d'engagement) et de l'avis de publicité.	6h
2. Suivi de la procédure : - gestion des questions/réponses, - ouverture des plis, - relecture du rapport d'analyse des offres, rédaction des courriers de négociation - rédaction des courriers de rejet + notification - Préparation du marché : rédaction acte d'engagement, courrier de notification et éventuellement mise au point + contrôle de légalité - notification du marché et transmission au service financier	10h détaillées ainsi : 1h 2h 2h 2h 2h 1h
TOTAL	16h

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211012-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2021

Affichage : 12/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/24 du 27 septembre 2021 à 20h30



Consultations Inférieures à 25 000€ HT avec mise en concurrence

ACTIVITÉS	Temps horaire
1. Lancement d'une consultation : recueil des besoins, rédaction des pièces administratives du DCE (CCP, règlement de consultation, acte d'engagement)	3h
2. Suivi de la procédure : - Ouverture des plis, relecture du rapport d'analyse des offres et information aux candidats non-retenus. - Attribution du marché : rédaction acte d'engagement, courrier de notification et éventuelle mise au point, notification du marché et transmission au service financier	4h détaillées ainsi : 2h 2h
TOTAL	7h

Pour le service voirie

. Coût du service x nombre d'heures

Pour le service mécanique

. Coût du service x nombre d'heures

Pour toutes les prestations de services, l'unité de fonctionnement correspond au nombre d'heures réalisées hormis pour le service RH (unité de fonctionnement = bulletin de salaire), pour le service Systèmes d'information (unité de fonctionnement = bouquet de service : coût/utilisateur)

Les prestations des services des services supports :

Dénomination des services	Unité de fonctionnement	2019
Ressources humaines	Coût unitaire = Nombre de bulletins de paie = gestion de la paie et de la carrière - recrutement - formation	57.27 €
Systèmes d'information	Intercom de la Vire au Noireau Coût utilisateur = 3043/2 Nombre d'utilisateurs = 20 Consommation téléphonique =	1 521.50 € 30 430 € 1 460 €
Systèmes d'information	CCAS Coût utilisateur = Nombre d'utilisateurs = 17 Consommation téléphonique =	3 043 € 51 731 € 403 €
Service juridique	Coût service : Nombre d'heures	26.36 €
Service Communication	Coût service Nombre d'heures	24.68 €
Service Commande publique	Coût service Nombre d'heures	19.46 €
Service courrier	Coût service Nombre d'heures	19.82 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211012-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2021

Affichage : 12/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/24 du 27 septembre 2021 à 20h30



Les prestations des services opérationnels :

Dénomination des services	Unité de fonctionnement	2019
Bureau d'études	Coût service	22.74 €
	Nombre d'heures	
Voirie entretien	Coût service	23.45 €
	Nombre d'heures	
Espaces verts	Coût service	21.47 €
	Nombre d'heures	
Développement durable	Coût service	24.35 €
	Nombre d'heures	
Bâtiment	Coût service	21.62 €
	Nombre d'heures	
Accueil physique et téléphonique	Coût service	20.11 €
	Nombre d'heures	
Magasin	Coût service	19.20 €
	Nombre d'heures	
Mécanique	Coût service	24.20 €
	Nombre d'heures	
Entretien des locaux	Coût service	20.94 €
	Nombre d'heures	
Fournitures carburants	Tarif litre de carburant	Suivant la facturation
	Nombre de litres carburant	

Vu l'avis favorable de la commission du personnel, gestion des emplois et des compétences, formation du 09 Septembre 2021 et celui du bureau municipal du 14 Septembre 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur cette délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	6
Vote Pour	43	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211012-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2021

Affichage : 12/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/24 du 27 septembre 2021 à 20h30



LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211012-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2021

Affichage : 12/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/24 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

25. Politique numérique – création d'un poste de conseiller numérique, cadre d'emploi d'adjoint d'animation

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Depuis 2016, de multiples études, travaux de recherche et rapports remis au Gouvernement ont été publiés sur les conséquences sociales de la transformation numérique des services publics.

La crise sanitaire n'a fait qu'accélérer la transformation numérique. Notre dépendance est devenue plus grande mais la transformation est rapide et laisse un grand nombre de personnes démunies. En effet, 40 % des Français sont inquiets à l'idée de réaliser leurs démarches administratives en ligne et un tiers estime qu'un accompagnement dans un lieu dédié est le plus adapté pour maîtriser les usages numériques. Mais derrière ce constat se cache une très grande disparité de profils et de difficultés numériques.

A ce titre, les travaux engagés depuis plusieurs années par des organismes nationaux émanant du secteur associatif tels qu'Emmaüs connect et We Tech Care¹ permettent de distinguer trois profils types d'utilisateurs aux besoins d'accompagnement différents :

- Les « avancés » (environ 14 % de la population) qui possèdent un équipement et des compétences numériques de base, mais qui ne les mobilisent pas de manière optimale par peur de « mal faire » ou par préférence pour les interactions en face à face. Ils ont besoin de réassurance ;
- Les « débutants et intermédiaires » (environ 19 %), qui disposent de compétences numériques faibles et ne se connectent que rarement à internet. Un effort de formation aux outils numériques et une simplification accrue des démarches devraient améliorer sensiblement leur utilisation des services en ligne ;
- Les « exclus » (environ 7 %) qui n'ont aucune autonomie dans l'utilisation des outils numériques. Ils ne savent utiliser ni le clavier ni la souris et ne savent pas naviguer seuls sur internet. Ces personnes ont besoin que l'on réalise leurs démarches avec elles.

Dans une société et une économie de plus en plus numérisées, la non-maîtrise du numérique peut aggraver le risque d'exclusion d'une partie importante de la population dans ses activités sociales et professionnelles, mais également le non-recours aux droits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/25 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Les trois problématiques au cœur de l'exclusion numérique sont :

- L'accès aux équipements et à la connexion ;
- Le manque de compétences numériques ;
- La peur et l'absence de motivation face aux nouvelles technologies.

Dans la mesure où l'accessibilité numérique est un sujet éminemment transversal qui concerne de multiples champs de l'action publique, le CCAS de Vire Normandie et la commune ont souhaité s'engager en 2019 dans le Réseau d'Inclusion Numérique initié par le Département du Calvados. C'est dans un contexte de dématérialisation des services publics que le Département a souhaité fédérer les territoires autour d'un projet qui permette d'offrir des solutions d'accompagnement de proximité.

Dans le cadre de cette action conjointe, les principaux objectifs retenus au regard de notre territoire étaient :

- Développer l'autonomie des habitants devant les médias numériques
- Faire reculer le non recours aux droits sur le territoire de Vire Normandie
- Pour certains publics, veiller à ce que la maîtrise technique du numérique ne soit pas un frein pour l'accès aux droits, la recherche d'emploi, les démarches administratives (notamment lorsque les compétences de base – lire, écrire, compter – ne sont pas acquises)
- Identifier les actions d'inclusion numérique de chaque structure et les cartographier (avec géographies des points d'accueil, horaires d'ouverture, missions clairement énoncées, le cas échéant en facile à lire et à comprendre)
- Mettre en lien les structures et développer l'interconnaissance mutuelle des structures et professionnels : faire réseau
- Orienter l'utilisateur pour qu'il obtienne une réponse à sa demande
- Développer la formation des accueillants et des usagers, innover dans les formations proposées aux publics

Convaincu que les technologies du numérique ne sont pas une fatalité pour les publics fragiles, la collectivité a réuni autour d'une table les acteurs concernés par la dématérialisation des démarches administratives ou au contact des publics les moins connectés.

La prise de conscience d'une responsabilité collective a permis à tous ces acteurs d'avancer vers des objectifs communs se traduisant pour la collectivité par la rédaction d'un rapport de politique publique du numérique (adopté par le Conseil municipal le 3 mai 2021 dans le cadre de la démarche « projet de mandat 2021-2026 ») visant une ambition collective en :

- Renforçant la proximité et l'accessibilité ;
- Imaginant un modèle d'organisation du territoire original, qui tienne compte de son caractère multipolaire, rural et urbain
- Renforçant la satisfaction des usagers par une amélioration continue de la conception et mise en œuvre du service au public
- Construisant une offre spécifique et adaptée pour la réussite éducative de tous les enfants

Le numérique est un facteur clé de développement économique et social pour notre collectivité. Il peut améliorer radicalement les services publics dans tous leurs domaines de compétence (administration, entraide sociale, environnement, transports, santé, éducation, aménagement, ...) mais également la qualité de vie des citoyens à l'aide de technologies qui s'appuient sur un écosystème d'usages et des services associés, sans oublier la participation indispensable des citoyens.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/25 du 27 septembre 2021 à 20h30



Pour remplir ses missions et répondre aux besoins de la population, Vire Normandie dispose d'infrastructures et d'équipements matériels et logiciels performants. Depuis plusieurs années, ce travail est entièrement mutualisé avec le CCAS et l'Intercom de la Vire au Noireau. Cette mutualisation autorise les trois collectivités à plus d'ambition et permet une communication plus fluide entre les entités.

Vire Normandie a aussi développé des solutions numériques de proximité pour la population dont

- Un EPN (Espace Public Numérique)
- Des écoles connectées et équipées
- Des moyens pour améliorer la relation avec les usagers :
 - o Des sites et des réseaux sociaux
 - o Un portail citoyen amené à se développer
 - o Un Guichet numérique des demandes d'urbanisme (Solution intercommunale)
 - o Un portail pour les familles accompagné d'une médiatrice.
 - o Des portails pour les équipements culturels
 - o Une plateforme de diffusion de SMS pour les informations de protection de la population

Les missions exercées par ce conseiller concerneront :

- L'accompagnement individuel des publics sur des questions numériques et de démarches administratives dématérialisées avec des permanences sur des sites identifiés
- L'organisation et l'animation d'ateliers de formation adaptés aux trois profils types avec une expérimentation sur l'emploi du chèque numérique APTIC. Ces chèques permettent aux habitants d'accéder à des services de formation grâce à un paiement total
- La participation à l'éducation aux médias et à l'information, aux usages responsables dans le but de développer la citoyenneté numérique

Ce poste bénéficiera d'une aide au démarrage de l'Etat pendant deux ans, allouée sous la forme d'une subvention d'un montant de 50 000 euros par poste. Cette prise en charge par l'Etat sera versée en trois tranches auprès de la collectivité territoriale qui aura pour charge de rémunérer le conseiller à hauteur du SMIC au minimum.

La création de ce poste s'inscrit dans la trajectoire de gestion des ressources humaines du mandat 2020-2026.

1 Emmaüs connect

L'association Emmaüs connect est un acteur pionnier qui agit et fait agir pour faire du numérique une chance, et non pas un facteur supplémentaire d'exclusion. L'association, en partenariat avec l'action sociale, des mécènes, et les collectivités territoriales, a accompagné 20 000 personnes sur le terrain. Le parcours proposé par Emmaüs connect s'articule autour d'une offre solidaire d'accès à internet et du développement des compétences numériques nécessaires pour trouver un emploi, consommer malin, se former, ou simplement maintenir le lien avec leurs proches. À l'heure de la dématérialisation accélérée de la société, l'inclusion numérique est devenue une urgence sociale qui requiert de sensibiliser, former et mobiliser les acteurs publics, privés et associatifs. C'est le défi que se fixe Emmaüs connect grâce au soutien de ses précieux partenaires.

Plus d'informations sur <http://connexionssolidaires.fr>

We Tech Care

Startup sociale qui a pour mission de développer des services web à destination des publics fragiles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/25 du 27 septembre 2021 à 20h30



Vu l'avis favorable du bureau municipal du 14 Septembre 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur cette création de poste.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	6
Vote Pour	43	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/25 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 37

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 06

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 06

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-2021005-25-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2021
Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/25 du 27 septembre 2021 à 20h30



COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/25 du 27 septembre 2021 à 20h30



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Action sociale et Solidarités

26. Renouvellement de la Convention Territoriale au 31.12.2021

Catherine MADELAINE donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En juin 2017, Vire Normandie signait avec la Caf du Calvados une Convention Territoriale Globale (CTG), celle-ci prenait fin au 31 décembre 2020.

Celle-ci vise à définir le projet stratégique global pour le territoire en précisant les modalités de mise en œuvre autour de trois objectifs principaux :

- Valoriser l'ensemble du partenariat construit entre Vire Normandie et la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados sur des thématiques identifiées,
- Identifier des axes de développement sur ces thématiques
- Décloisonner les différents niveaux d'intervention pour appréhender l'action de manière globale.

La CTG permet :

- d'identifier les besoins prioritaires du territoire
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart entre offre et besoins
- d'optimiser l'offre existante et /ou la développer (en la valorisant ou en proposant de nouvelles actions)

La CTG est un projet de territoire sur les thèmes de la petite enfance, la jeunesse, la vie sociale, la famille, la solidarité et toute autre thématique qui répond aux politiques publiques portées et présentées lors du conseil municipal du 3 mai 2021 par les élus-es au regard de leurs périmètre d'actions.

Les enjeux d'une CTG sont multiples dont le premier objectif est de faire travailler les services et acteurs ensemble sur le territoire et ainsi éviter la déperdition des actions.

La première CTG a permis de poser une nouvelle forme de collaboration entre les services et les partenaires. Elle a déjà permis de mener des réflexions sur des sujets et des besoins repérés sur le territoire, de lancer

le ministère de l'Intérieur et de la Préfecture de la Manche sur les projets de garde atypiques.

Accusé de réception de la préfecture de la Manche
014-200060176-20211012-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2021
Affichage : 12/10/2021

Délibération n°2021/09/27/26 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Des réunions de travail ont été organisées afin d'engager la collectivité dans un processus d'élaboration d'une nouvelle Convention territoriale globale (CTG) depuis janvier 2021 avec pour objectif la signature d'une nouvelle CTG d'ici fin 2021.

Ce processus s'appuie sur une démarche participative au travers de différents temps avec les élu.e.s, la CAF, les services de Vire Normandie et les partenaires du territoire.

Le diagnostic de la future CTG s'appuiera sur les études menées sur le territoire entre le dernier trimestre 2020 et courant 2021, sur l'expertise des services et bien évidemment des différents partenaires et acteurs du territoire afin de renforcer la collaboration entre tous.

Cette démarche s'inscrit dans la dynamique engagée par la collectivité et traduit le lien entre la CTG et les rapports d'orientation validés au conseil municipal du 3 mai 2021 et va s'appuyer notamment sur différentes études menées : sur le statut et le fonctionnement des résidences jeunes, sur un diagnostic enfance-jeunesse VIRE NORMANDIE, l'étude sur la relation partenariale MJC- VIRE NORMANDIE, et l'analyse des besoins sociaux à venir.

LES AXES POUR LA FUTURE CTG PRESENTIS SONT LES SUIVANTS :

PETITE ENFANCE ET PARENTALITE

- Mener une étude sur l'organisation et le fonctionnement des RAM du territoire pour relancer une nouvelle dynamique
- Poursuivre la réflexion sur les modes de garde innovants aux horaires atypiques
- Accompagner les familles dans leurs démarches face à leurs difficultés de prise en charge
- Soutenir les familles dans leur rôle parental
- Maintenir et développer l'offre de service inscrite dans le CEJ au titre de la petite enfance : RAM, la création effective de 5 places supplémentaires EAJ CAF

ENFANCE JEUNESSE

- Harmoniser les temps périscolaires à l'échelle de Vire Normandie
- Favoriser la réussite éducative, les apprentissages, le droit à la citoyenneté et les savoirs essentiels
- Favoriser la complémentarité entre les différents acteurs pour permettre un bon fonctionnement et un suivi des nouvelles modalités de mise en œuvre des rythmes scolaires et des Accueils Collectifs de Mineurs
- Evaluer et suivre le déroulement des nouveaux temps des rythmes scolaires
- Maintenir et développer l'offre de service inscrite dans le CEJ au titre de la jeunesse : Accueil de Loisirs Sans Hébergement, local ados

LOGEMENT

- Améliorer l'offre de logements adaptés aux besoins et apporter des solutions (dont des offres alternatives) pour les différents publics du territoire : les jeunes, les seniors, les jeunes couples, les familles
- Contribuer à une politique d'accueil des différents publics notamment les personnes en grande précarité
- Mener une réflexion sur le renouvellement urbain de certains quartiers

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211012-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2021

Affichage : 12/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/26 du 27 septembre 2021 à 20h30



Suivant l'avis favorable de la Commission « Action sociale et Solidarités » du 1^{er} septembre 2021 et du Bureau Municipal du 14 Septembre 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la future convention Territoriale Globale avec la CAF du calvados.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	6
Vote Pour	43	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211012-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2021

Affichage : 12/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/26 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 37

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 06

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 06

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNELO Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception en Mairie de Vire Normandie

014-200060176-20211012-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2021

Affichage : 12/10/2021

Délibération n°2021/09/27/26 du 27 septembre 2021 à 20h30



DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211012-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2021

Affichage : 12/10/2021

Délibération n°2021/09/27/26 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Action sociale et Solidarités

27. Versement d'une subvention à la MFR La Florie

Catherine MADELAINE donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La MFR La Florie met en place un projet « Relais-Parents » dispositif innovant, moteur de promotion social qui s'adresse à tous les parents en rupture avec leur environnement.

Ce dispositif a pour objectif de mobiliser ou remobiliser des parents qui souhaitent prendre du temps pour eux, créer des liens et participer à des projets afin de reprendre confiance en eux et être réconfortés dans leur rôle de parents.

Afin de mobiliser et accompagner les participants, trois objectifs sont poursuivis :

- Découverte et appropriation des structures et services du territoire qui peuvent apporter de l'aide dans les difficultés rencontrées à toutes les étapes de la vie
Le parent devient alors « relais –parents » dans son environnement.
- Identifier les compétences développées dans le cadre de la fonction parentale, valoriser ces compétences pour les transposer dans un projet socio professionnel.
- Se mobiliser et se projeter dans un projet socio-professionnel durable.

Des rencontres avec des professionnels, des centres de formation, la découverte de dispositifs en lien avec le projet exprimé, des visites d'entreprises sont organisées.

Des liens réguliers avec Pôle emploi, Mission Locale, et autres instances du territoire (y compris association d'insertion) seront réalisés.

Un comité de pilotage réunissant les acteurs du territoire, des techniciens et des élu.e.s de Vire Normandie est mis en place.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/27 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à la MFR pour soutenir ce projet.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	6
Vote Pour	43	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47	Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.
Nombre de membres présents : 37	
Quorum (16) : Atteint	
Nombre de membres excusés : 06	Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.
Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 06	La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.
Nombre de membres absents: 04	Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20211005-27-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2021
Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27 du 27 septembre 2021 à 20h30



COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggle			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Administration Générale – représentation – Intercommunalité - EPIC

28. Délégations de services publics – rapports d'activités 2020 :

M. le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La Loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (article L 1413-1 du Code Général des Collectivités territoriales) a prévu la création dans les communes de plus de 10000 habitants d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

La commission a pour objet de faciliter la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics locaux.

La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- Les rapports d'activités que doivent remettre les délégataires de service public, tous les ans. Ces rapports retracent les opérations afférentes à l'exécution de la délégation et une analyse de la qualité du service.

Les synthèses des rapports annuels d'exploitation et des rapports sur le prix et la qualité du service public sont jointes à la présente délibération. Les rapports complets sont consultables sur clé USB dans chaque mairie déléguée. Pour la commune déléguée de Vire, ils sont consultables au secrétariat général basé à l'hôtel de ville.

La consultation des 7 rapports, permet de limiter la consommation de papier et le coût des envois postaux.

La commission consultative des services publics locaux s'est réunie les 10 et 21 juin 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/28 du 27 septembre 2021 à 20h30



Rapporteur : Gilles MALOISEL

a) Aquavire

- Le contrat de Délégation de Service Public

Le contrat de délégation de service public avec la société EQUALIA a été signé le 06 Décembre 2017 pour une durée de 5 années, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

- Coût annuel du contrat sur l'année n-1 relative au rapport d'exploitation ou RPQS à analyser :

Recettes : 710 146 € / Dépenses : 761 123 € compensation pour sujétions SP : 437 751 €

Le résultat 2020 présenté par le délégataire serait de - 50 978 €. Des échanges entre la Collectivité et le délégataire sont en cours, suite à l'analyse faite par le Cabinet ESPELIA concernant l'impact COVID sur la mission de la DSP.

- Modalités de révisions des tarifs :

Indexation selon un coefficient k qui prend en compte plusieurs éléments : eau, électricité, chaleur, salaires et autres indices (production dans l'industrie, consommation transports communication et cout de la construction).

- Événements marquants dans l'année :

En 2020 le centre a été fermé au public du 15/03/2021 au 28/06/2021 et a été limité dans son ouverture (uniquement scolaires et mineurs) du 23/10/2021 au 30/12/2021.

Les halogènes de la halle du bassin ont été changer par un éclairage LED.

Le rapport d'activités complet est consultable sur place (rapport de 67 pages) et sur clé USB dans chaque mairie déléguée.

La synthèse du rapport d'exploitation figure **en annexe**.

Rapporteur : Guy VELANY

b) Transports urbains

Le titulaire de la délégation de service public est la société Voyages ROBERT, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31 août 2024.

La délégation comprend :

- Une ligne urbaine desservant la commune déléguée de Vire ;
- 20 circuits scolaires desservant les communs délégués ;
- 7 circuits scolaires intra-Vire ;
- Création et délivrance des cartes scolaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/28 du 27 septembre 2021 à 20h30



- Compte d'exploitation 2020 de la DSP :

Le confinement lié à l'épidémie de COVID 19 a impacté l'exploitation de la DSP.

En 2020 le total des dépenses réelles du délégataire s'élève à 723 304 €, soit une baisse de 6,63 % par rapport au provisionnel. Dans le même temps le total des recettes réelles du délégataire s'établit à 43 606 €, soit une baisse de 20,43 % par rapport au provisionnel. Le solde d'exploitation est donc négatif, à - 679 698 €, soit une baisse de 5,59 % par rapport au provisionnel.

La contribution forfaitaire de la commune (incluant l'avenant n°2) est de 713 139 €.

- Evènements marquants dans l'année :

- Confinements liés à l'épidémie du COVID 19 qui ont impactés l'activité.
- Adaptation de la ligne régulière intra-Vire suite à l'avenant n°2.
- Mise en ligne du site www.amibus.fr
- Optimisation des circuits 5P/5S et 6P/6S.

A la lecture du rapport d'exploitation 2020, les membres de la commission consultative ont demandé des informations complémentaires au délégataire qui a répondu dans un courrier du 13/07/2021.

Les rapport d'activités complets sont consultables à l'hôtel de ville de la commune (rapport de 34 pages) et sur clé USB dans chaque mairie déléguée.

La synthèse du rapport d'exploitation figure en **annexe**.

Rapporteur : Gilles MALOISEL

c) Réseau de chaleur urbain

- Durée du contrat

La convention de délégation de service public avec la société VIRIA a été conclue en octobre 2006, pour une durée de 24 ans, soit en vigueur jusqu'au 30 septembre 2030.

Un contrôle de délégation de service public visant à analyser la qualité du service rendu par le délégataire a été réalisé par le cabinet d'étude WEPO (anciennement Kalice) pour la 5^{ème} saison consécutive (2016, 2017, 2018, 2019 et 2020).

- Evènements marquants dans l'année :

Une bonne performance technique, avec notamment un rendement des chaudières au gaz naturel en hausse (revenu à la valeur de 2016 à 86%). Les recettes sont en hausse de 2,9 % et le prix moyen du MWh est en baisse de 1,9 %.

Un contrôle de délégation de service public visant à analyser la qualité du service rendu par le délégataire a été réalisé par le cabinet d'étude WEPO (anciennement Kalice) pour la 5^{ème} saison consécutive (2016, 2017, 2018, 2019 et 2020). Le prix moyen du MWh est plus élevé que pour des réseaux de chaleur similaires. Les frais de gros entretien sont en hausse de 19 % (même si cette augmentation est justifiée). Le compte de gros entretien renouvellement est une nouvelle fois déficitaire (même si ce déficit a diminué de 58 % par rapport à 2019).

Accusé de réception
014-200060176-20210905_18_DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021
Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/28 du 27 septembre 2021 à 20h30



Les contrôles réglementaires sont conformes, à l'exception du système de comptage du gaz et de la déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés. Un courrier va être adressé à la Société VIRIA.

Le rapport d'activités complet est consultable sur place (rapport de 22 pages) et sur clé USB dans chaque mairie déléguée.

La synthèse du rapport d'exploitation figure **en annexe**.

Rapporteur : Eric DUMONT

d) marché – droits de places

- Durée du contrat :

La Délégation de Service Public (DSP) a débuté le 1^{er} août 2019 pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 juillet 2022.

- Coût annuel du contrat sur l'année n-1 relative au rapport d'exploitation ou RPQS à analyser :

Le fermier délégataire perçoit pour son compte les droits de place qui forment son chiffre d'affaire. En contrepartie il verse à la commune une redevance annuelle égale à 35 % de ses recettes HT, avec un minimum garantie à 10 300 €. Pour l'année 2020 la redevance attendue est de 10 300 €. Le résultat 2020 de la délégation déficitaire : - 42 €

- Modalités de révisions des tarifs :

Les droits de places sont révisés annuellement par délibération du Conseil Municipal.

- Evènements marquants dans l'année:

L'épidémie de COVID-19 a entraîné la fermeture totale ou partielle du marché une partie de l'année.

Le rapport d'activités complet est consultable sur place (rapport de 29 pages) et sur clé USB dans chaque mairie déléguée.

La synthèse du rapport d'exploitation figure **en annexe**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/28 du 27 septembre 2021 à 20h30



Rapporteur : Joël DROULLON

e) Rapports d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière
a) Eau

Conformément à L 1413-1 du CGCT, le service eau Vire Normandie a remis un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

Les indicateurs descriptifs des services et les indicateurs de performances figurent en annexe.

Le rapport d'activités complet est consultable sur place (rapport de 7 pages) et sur clé USB dans chaque mairie déléguée.

La synthèse du rapport d'exploitation figure **en annexe**.

b) Assainissement

Conformément à L 1413-1 du CGCT, le service de l'assainissement collectif Vire Normandie a remis un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Les indicateurs descriptifs des services et les indicateurs de performances figurent en annexe.

Le rapport d'activités complet est consultable sur place (rapport de 9 pages) et sur clé USB dans chaque mairie déléguée.

La synthèse du rapport d'exploitation figure **en annexe**.

f) Rapports sur le prix et la qualité du service public
c) Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif - Exercice 2020

Conformément à L 1413-1 du CGCT, le service public de l'assainissement non collectif Vire Normandie a remis un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Les indicateurs descriptifs des services et les indicateurs de performances figurent en annexe.

Le rapport d'activités complet est consultable sur place (rapport de 11 pages) et sur clé USB dans chaque mairie déléguée.

La synthèse du rapport d'exploitation figure **en annexe**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/28 du 27 septembre 2021 à 20h30



Suivant l'avis favorable des Commissions des Services Publics Locaux des 10 juin et 21 juin 2021, du Bureau Municipal du 14 Septembre 2021 et de la présentation faite à la Commission Générale le 16 septembre 2021, Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation des différents rapports d'activités 2020.

NB : DEPART DE Françoise FOUBERT 23h30 (après le point 28 a), CINDY BAUDRON 23h44 et Denis DATIN 23h46 (après le point 28 d).

Le Conseil Municipal prend acte.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/28 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **37**

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **06**

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : **06**

Nombre de membres absents: **04**

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20211005-26-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2021
Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/28 du 27 septembre 2021 à 20h30



COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggle			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/28 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Administration Générale – représentation – Intercommunalité - EPIC

29. Syndicat de production de la Sienne – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2020

Joël DROULLON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le Syndicat mixte de production d'eau de la Sienne vient de nous transmettre le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2020.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte **du rapport ci-annexé.**

Le rapport d'activités complet est consultable sur place (rapport de 20 pages) et sur clé USB dans chaque mairie déléguée.

Le Conseil Municipal prend acte.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/29 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 06

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLEON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210927_29

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/29 du 27 septembre 2021 à 20h30



ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
DATIN Denis		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/29 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Administration Générale – représentation – Intercommunalité - EPIC

30. Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) – Approbation

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En application du 1 du 5° du V de l'article 1609 nonies C, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'EPCI est chargée d'évaluer le montant des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation.

Le Code Général des Impôts (CGI) prévoit que cette neutralité est assurée par une diminution des Attributions de Compensation (AC) perçues ou versées par les communes à due concurrence des dépenses nettes liées aux compétences transférées.

C'est à la Commission Locale des Charges transférées (CLECT) que revient le rôle d'évaluer les charges nettes transférées et ainsi d'assurer cette neutralité financière des transferts de compétences.

Une fois déterminée précisément l'étendue des compétences transférées au groupement, la CLECT est amenée à analyser, pour chaque commune, les dépenses afférentes à chacune de ces compétences, et ce, selon une méthodologie fixée par la loi.

Le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), sur les transferts de charges de la compétence AOM-Mobilités transférée à l'Intercom de la Vire au Noireau au 1^{er} Juillet 2021, a été validé lors de la séance de ladite commission qui s'est tenue le 16 juin 2021 et est joint en annexe de la présente note de synthèse.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport de la CLECT du 16 juin 2021.

La CLECT dispose d'un délai de 9 mois pour procéder à l'adoption du rapport à la majorité simple.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/30 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2021, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du **rapport ci-annexé**.

Le Conseil Municipal prend acte.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/30 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

 Nombre de membres en exercice : **47**

 Nombre de membres présents : **34**

 Quorum (16) : **Atteint**

 Nombre de membres excusés : **09**

 Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : **06**

 Nombre de membres absents: **04**

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLEON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-2021091310

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/30 du 27 septembre 2021 à 20h30



ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
DATIN Denis		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/30 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Administration Générale – représentation – Intercommunalité - EPIC

31. Révision des attributions de compensation pour Vire Normandie et Condé en Normandie et vote d'attributions de compensation provisoires au 1er juillet 2021

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Dans le cadre du transfert de compétence mobilité au 1^{er} juillet 2021, le conseil communautaire est amené à se prononcer sur le vote des attributions de compensation provisoires, pour les deux communes de Vire Normandie et Condé en Normandie, afin de permettre à l'Intercom d'exercer cette compétence et d'inscrire les crédits budgétaires correspondants.

Compte tenu des observations de la commission, il revient aux services financiers de calculer ces montants transférés selon les règles définies par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Suivant l'avis favorable des membres de la CLECT réunis le 16 juin 2021, les critères d'évaluation des charges et recettes afférentes à la compétence mobilité ont été arrêtés.

Les montants suivants sont retenus pour une année entière d'exercice de ladite compétence soit :

Type	Objet	Montant retenu par la CLECT Vire	Montant retenu par la CLECT Condé
Gare	Agents de la gare SNCF (2 ETP)	60 000	
	Nettoyage des locaux gare SNCF	4 609	
Transport scolaire / urbain	Délégation de Service Public : Bus	725 440	
	Reversement cartes scolaires au Conseil Régional (bus verts)	4 158	
Transport à la demande	TADAMI	19 000	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/31 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Auto-partage	5 véhicules dont un aménagé PMR pour Vire et 2 véhicules pour Condé	24 896	2 013
	Matériel mise en place plate forme	4 222	
	Location de batterie pour véhicule PMR	860	2 457
	Assurance	4 433	534
	Nettoyage	1 538	287
	Entretien des véhicules	3 267	1 553
	Geolocalisation et plate forme partage	13 333	3 024
	Consommations électriques des bornes de recharge	5 500	2 407
Vélos électriques	Amortissement vélos	9 110	
	Assurance	3 415	
	Plate forme traceurs	1 685	
	Entretien des vélos	1 500	
Personnel - gestion administrative	Administratif et technique (1,15 ETP) gestion directe	52 717	
	Administratif et technique (0,1 ETP) gestion indirecte	3 500	
	Total des dépenses mobilité	943 181	12 275
Gare	Reversement SNCF	8 011	
	Tour de gare quotidien	2 430	
	Opération de salage hiver	0	
Transport scolaire / urbain	Participation Conseil Régional	374 706	
	Participation Conseil Région transport scolaire	10 270	
	Recettes cartes bus vert	0	
	Convention cartes transport relais 2019/2020	3 120	
Transport à la demande	TADAMI	2 007	
Autopartage	Location véhicules électriques (reversement CLEM)	8 410	2 989
Vélos électriques	Location vélos électriques	3 500	
	Total des recettes de mobilité	412 454	2 989
Reste à charge pour la collectivité		530 727	9 286

Il y a lieu, afin de respecter le principe de neutralité financière qui est assuré par une diminution des attributions de compensation (AC) perçues par les communes à due concurrence des dépenses nettes liées aux compétences transférées.

Ainsi, l'attribution de compensation de :

- Vire Normandie : 5 843 365 € (AC 2018) – 530 727 € (coût net de la compétence transférée) = **5 312 638 € (AC 2021 provisoire)**
- Condé-en-Normandie : 2 114 738 € (AC 2018) – 9 286 € (coût net de la compétence transférée) = **2 105 452 € (AC 2021 provisoire)**

Il conviendra de reverser l'attribution de compensation ainsi revue à ces deux communes sous forme de douzièmes à partir du 1^{er} juillet 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/31 du 27 septembre 2021 à 20h30



Les attributions de compensation des autres communes restent inchangées.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur ces attributions.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	6
Vote Pour	40	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/31 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

 Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

 Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 06

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULÉON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210927_053

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/31 du 27 septembre 2021 à 20h30



ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
DATIN Denis		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/31 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Habitat

32. Action n°1 du Programme Local de l'Habitat (PLH) : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - subventions aux particuliers

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La Communauté de Communes de Vire substituée depuis le 1^{er} janvier 2016 par la commune de Vire Normandie, a signé une convention avec l'ANAH le 31 mai 2014 permettant la mise en place du suivi-animation de l'OPAH qui se déroulera sur la période 2014-2017.

Le dispositif prévoit une subvention complémentaire à celle de l'Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH) au profit des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs selon le barème indiqué ci-dessous :

POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS :

	Vire Normandie <i>(toute commune déléguée)</i>		Primes supplémentaires <i>(centre-ville de Vire)</i>
	Pourcentage d'aide sur le coût des travaux HT	Plafond d'aide	
1 - Lutte contre l'habitat indigne			
Revenus « modestes »	10 %	2500 €	-
Revenus « très modestes »		Pas de plafond	-
2 - Logement très dégradé			
Revenus « modestes »	5 %	2150 €	-
Revenus « très modestes »		Pas de plafond	-
3 - Sécurité salubrité			
Revenus « modestes »	5 %	400 €	-
Revenus « très modestes »		Pas de plafond	-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20210927-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021
Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/32 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



4 - Autonomie de la personne			
Revenus « modestes »	10 %	1100 €	-
Revenus « très modestes »		Pas de plafond	-
5 - Lutte contre la précarité énergétique			
Revenus « modestes » et « très modestes »	Prime de 1000 €		+ 1000 €
6 - Prime assainissement autonome*			
Revenus « modestes » et « très modestes »	10 % des travaux ANC	1000 €	-

* dans le cadre d'une réhabilitation du logement. Les cibles prioritaires de cette action sont les logements ne disposant pas d'un système d'assainissement et les installations existantes dont la réhabilitation est considérée comme urgente par le SPANC.

POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :

	Vire Normandie (toute commune déléguée)		Primes supplémentaires (centre-ville de Vire)
	Pourcentage d'aide sur le coût des travaux HT	Plafond d'aide	
1 - Lutte contre l'habitat indigne			
Niveau « social » et « très social »	10 %	3400 €	-
2 - Logement très dégradé			
Niveau « social » et « très social »	5 %	2350 €	-
3 - Sécurité salubrité			
Niveau « social » et « très social »	5%	1300 €	-
4 - Logement dégradé			
Niveau « social » et « très social »	5 %	1300 €	-
5 - Autonomie de la personne			
Niveau « social » et « très social »	5 %	1300 €	-
6 - RSD non décence			
Niveau « social » et « très social »	5 %	1300 €	-
7 - Travaux d'amélioration de la performance énergétique			
Niveau « social » et « très social »	10 %	2600 €	+ 1 000 €
8 - Primes sorties de vacance*			
Niveau « intermédiaire »	1000 €		+ 1 500 €
Niveau « social » et « très social »	2000 €		+ 3 000 €

* Primes accordées pour la remise sur le marché des logements vacants depuis 2 ans ou plus au 1^{er} janvier de l'année N-2. Pour bénéficier de cette prime, le logement doit faire l'objet de travaux d'amélioration. La vacance sera justifiée à partir du fichier transmis par la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/32 du 27 septembre 2021 à 20h30



POUR LES COPROPRIETES :

	Vire Normandie (toute commune déléguée)		Primes supplémentaires (centre-ville de Vire)
	Pourcentage d'aide sur le coût des travaux HT	Plafond d'aide	
Installation d'un ascenseur	Prime de 5000 €		+ 5 000 €
Travaux sur les parties communes	5 %	5 000 €	5 %

Dans ce cadre, les dossiers dont le numéro figure dans le tableau annexé au présent rapport ont réalisé des travaux conformes aux objectifs de l'OPAH et peuvent prétendre à des subventions d'un montant global de 5942 € (Vire Normandie) et de 1000 € (commune déléguée de Vire) pour un montant total de travaux de 150 133 € TTC, concernant 6 logements.

Vu la convention d'OPAH adoptée par délibération n°1 du Conseil Communautaire le 06 mars 2014.

Vu la prolongation de l'OPAH d'une durée de 2 ans, faisant l'objet d'un avenant à la Convention initiale, adoptée par délibération n°41 du Conseil Municipal le 29 mai 2017,

Vu la seconde prorogation à titre exceptionnelle de l'OPAH d'une durée de 6 mois, adoptée par délibération n°8 du Conseil Municipal le 1er avril 2019,

Vu l'arrêté N° 86-15 portant création d'une commune nouvelle Vire Normandie, et notamment son article 7.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » du 2 septembre 2021 et du Bureau Municipal du 14 septembre 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- D'autoriser le versement des primes visées en annexe, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH.
- De dire que la dépense d'un montant total 5942 € sera imputé au compte 2042 de Vire Normandie.
- De dire que la dépense d'un montant total 1000 € sera imputé à l'état spécial de la commune déléguée de Vire.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	6
Vote Pour	40	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/32 du 27 septembre 2021 à 20h30



Annexe – Travaux réalisés ouvrant droit à une subvention au titre de l'OPAH

N° de dossier	Nombre de logements concernés	Statut (*)	Type de travaux	Coût des travaux (TTC)	Subventions Vire Normandie	Aides « centre-ville »	Date de demande de paiement
014010007	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	976 €	89 €	0 €	04/05/2020
014009404	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	5 408 €	140 €	0 €	16/03/2017
014009763	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	27 790 €	1000 €	0 €	16/07/2018
014009599	1	PO	Travaux de lutte contre la précarité énergétique	45 903 €	500 €	0 €	19/01/2018
014012026	1	PO	Travaux de lutte contre la précarité énergétique et de réhabilitation d'un logement très dégradé	54 206 €	3213 €	1000 €	26/05/2021
014010498	1	PO	Travaux de lutte contre la précarité énergétique	15 850 €	1000 €	0 €	19/07/2018
	6			150 133 €	5942 €	1000 €	

 (*)
 PO :

Propriétaire occupant /PB : Propriétaire bailleur

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/32 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLICQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **34**

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **09**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **06**

Nombre de membres absents: **04**

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-2021092732 DE CHENEL Fernand

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/32 du 27 septembre 2021 à 20h30



LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
DATIN Denis		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/32 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Habitat

33. OPAH Classique et OPAH RU 2020-2025 : subventions aux particuliers

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La Commune de Vire Normandie a signé deux Conventions avec l'ANAH, Action Logement et la Caisse des dépôts le 22 juillet 2020 permettant la mise en place du suivi-animation d'une OPAH de droit commun dite « classique » et d'une OPAH Renouvellement Urbain qui se dérouleront sur la période 2020-2025

Le dispositif prévoit une subvention complémentaire de la commune de Vire Normandie au profit des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires (OPAH RU uniquement) selon le barème et les objectifs indiqués ci-dessous :

OPAH de droit commun dite « Classique » :

POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS :

	Vire Normandie		
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH "classique"	
		Nb	Enveloppe VN
✓ Habitat Indigne / très dégradé	5% 1 750 €	10	17 500 €
✓ Travaux de sécurité / salubrité	5% 500 €	4	2 000 €
✓ Autonomie	10% 1 100 €	60	66 000 €
✓ Précarité énergétique	Forfait 1 000 €	150	150 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/33 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



✓ Transformation d'usage	5% 1 500 €	5	7 500 €
✓ Acquisition dans l'ancien	4000 à 5000 €	20	95 000 €
	TOTAL	249	338 000 €

POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :

	Vire Normandie				Vire Normandie	
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH "classique" Périmètre centre-bourg		Objectifs OPAH Périmètre zone rurale		
		Nb	Enveloppe VN	Nb	Enveloppe VN	
✓ Habitat Indigne / Sécurité, salubrité, RSD, décence	5% 1 250 €	2	2 500 €	2	2 500 €	
✓ Dégradé	5% 1 500 €	5	7 500 €	2	3 000 €	
✓ Très dégradé	5% 2 250 €	5	11 250 €	2	4 500 €	
✓ Autonomie	5% 1 000 €	2	2 000 €	2	2 000 €	
✓ Précarité énergétique (dossier HM seul)	5% 1 000 €	5	5 000 €	2	2 000 €	
	TOTAL	19	28 250 €	10	14 000 €	

✓ Prime sortie de vacance* (+1 an)	1000 €	5	5 000 €
✓ Prime sortie de vacance* (+2 ans)	2000 €	5	10 000 €
	TOTAL	10	15 000 €

* Pour bénéficier de cette prime, le logement doit faire l'objet de travaux d'amélioration. La vacance sera justifiée à partir du fichier transmis par la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/33 du 27 septembre 2021 à 20h30



OPAH Renouvellement Urbain

POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS :

	Vire Normandie		
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH RU	
		Nb	Enveloppe VN
✓ Habitat Indigne / très dégradé	Logement vacant 5% 1 750 €	2	3 500 €
	Logement occupé 15% 5 250 €	2	10 500 €
✓ Travaux de sécurité / salubrité	5% 500 €	2	1 000 €
✓ Autonomie	10% 1 200 €	15	18 000 €
✓ Précarité énergétique	Forfait 1 000 €	25	25 000 €
✓ Transformation d'usage	5% 1 500 €	5	7 500 €
✓ Acquisition dans l'ancien	4000 à 5000 €	20	95 000 €
	TOTAL	71	160 500 €

POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :

	Vire Normandie		
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH RU	
		Nb	Enveloppe VN
✓ Habitat Indigne / Sécurité, salubrité, RSD, décence	20 % 5 000 €	4	20 000 €
✓ Dégradé	5% 1 500 €	10	15 000 €
✓ Très dégradé	10 % 4 000 €	35	140 000 €
✓ Autonomie	5% 1 000 €	2	2 000 €
✓ Prime énergie pour tout dossier si prime Anah HM	1 000 €	85	85 000 €
✓ Prime sortie de vacance* (+1 an)	1500 €	15	22 500 €
✓ Prime sortie de vacance* (+2 ans)	3000 €	15	45 000 €
	TOTAL	166	329 500 €

Accusé de réception* Pour bénéficier de cette prime, le logement doit faire l'objet de travaux d'amélioration. La vacance sera justifiée à partir du fichier transmis par la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP).

Accusé certifié exécutoire

 Réception par le préfet : 05/10/2021
 Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/33 du 27 septembre 2021 à 20h30



POUR LES SYNDICATS DE COPROPRIETAIRES :

Vire Normandie			
Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH RU		
	Nb	Enveloppe VN	
✓ C ²² opropriétés Anah Habiter Mieux	Forfait 500 €	30 lots	15 000 €
✓ Copropriété Anah Autonomie	Dispositif expérimental		
TOTAL		15 000 €	

Dans ce cadre, les dossiers dont le numéro figure dans le tableau annexé au présent rapport ont réalisé des travaux conformes aux objectifs fixés dans les Conventions d’OPAH et peuvent prétendre à des subventions d’un montant global de 15 068 € pour un montant total de travaux de 132 588 € TTC, concernant 6 logements. Vu la délibération du 16 décembre 2019 :

- approuvant la mise en place des deux dispositifs OPAH Classique et OPAH RU pour une durée de 5 ans
- approuvant les modalités d’intervention et les engagements financiers de la commune de Vire Normandie sur la durée de l’opération.
- autorisant le Maire à signer les Conventions de l’OPAH de droit commun et de l’OPAH RU ainsi que tous les actes s’y rapportant

Vu les deux Conventions OPAH « Classique » et OPAH RU signées en date du 22 juillet 2020
 Suivant l’avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » du 2 septembre 2021 et du Bureau Municipal du 14 septembre 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité :

- D’autoriser le versement des primes visées en annexe, au vu des factures acquittées et visées par l’animateur de l’OPAH.
- De dire que la dépense d’un montant total 15 068 € sera imputé au compte 2042 de Vire Normandie.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	6
Vote Pour	40	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/33 du 27 septembre 2021 à 20h30



Annexe – Travaux réalisés ouvrant droit à une subvention au titre de l'OPAH Classique / l'OPAH RU

N° de dossier	Nombre de logements concernés	Statut (*)	Type de travaux	Coût des travaux (TTC)	Subventions Vire Normandie	Date de demande de paiement
O42 OPC 2021	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	29 479 €	2000 €	15/06/2021
O41 OPC 2021	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	14 500 €	419 €	24/03/2021
O56 OPR 2021	1	PB	Travaux d'autonomie de la personne	3669 €	167 €	09/07/2021
O44 OPR 2021	1	PB	Travaux de lutte contre la précarité énergétique, la réhabilitation d'un logement très dégradé et prime de sortie de vacance	31 276 €	6747 €	19/07/2021
O45 OPR 2021	1	PB	Travaux de lutte contre la précarité énergétique, la réhabilitation d'un logement très dégradé	40 871 €	4592 €	16/08/2021
O43 OPC 2021	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	12 793 €	1143 €	23/08/2021
	6			132 588 €	15 068 €	

(*) PO : Propriétaire occupant /PB : Propriétaire bailleur

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/33 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **47** Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Nombre de membres présents : **34**

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **09** Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **06** La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Nombre de membres absents: **04** Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021
Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/33 du 27 septembre 2021 à 20h30



DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
DATIN Denis		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/33 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Habitat

34. PLH - Action n°2 - Opération Façade : subventions

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté lors du Conseil de la Communauté de Communes de Vire du 4 mars 2013, définit, pour une durée de six ans, la politique du logement au niveau local, et en constitue le principal dispositif.

A travers l'orientation n°1, la commune de Vire Normandie a souhaité créer une dynamique de rénovation et de mise à niveau du parc privé de logements.

En parallèle de la rénovation « intérieure » des logements, initiée par la mise en œuvre de l'OPAH, il apparaît nécessaire d'accompagner cette dynamique par la mise en valeur de l'architecture locale, et notamment celle de la reconstruction, qui doit encore être reconnue. Cette politique est spécifiquement prévue dans le Programme Local de l'Habitat, orientation 1 : Requalifier le parc privé, action n° 2 : Mettre en place une opération sur les façades. Elle contribuera en outre, à accompagner les efforts d'aménagement urbain réalisés par les collectivités, à l'entretien du patrimoine mais aussi à la promotion d'un cadre de vie agréable.

La commune de Vire Normandie a ainsi souhaité engager une démarche incitative visant à encourager les propriétaires à réaliser des travaux de valorisation de leurs façades, dans le respect des préconisations locales.

Dans ce cadre, le dossier, mentionné ci-dessous, respectent les critères d'éligibilité :

→ Dossier n°U1912 :

- localisation de l'immeuble dans le périmètre de l'opération ;
- document d'urbanisme validé avec l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France : respect des prescriptions

• type de travaux subventionnable : Nettoyage et réfection des façades, mise en valeur des façades

modèles

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/34 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Ce dossier peut ainsi prétendre à une aide de 5000 € (2500 € de Vire Normandie et 2500 € de la commune déléguée de Vire) soit 25 % du montant HT des travaux établi à 32 357,31 € HT, plafonné à 5000 €.

La DAACT, ainsi que les factures ont été réceptionnées. De plus, une visite de conformité a été réalisée et valide les travaux.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » du 2 septembre 2021 et du Bureau Municipal du 14 septembre 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser le versement de l'aide concernant ce dossier,
- De dire que la dépense d'un montant total de 2500 € sera imputée au compte 2042 de Vire Normandie.
- De dire que la dépense d'un montant total de 2500 € sera imputée à l'état spécial de la commune déléguée de Vire.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	6
Vote Pour	40	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/34 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **47** Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Nombre de membres présents : **34**

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **09** Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **06** La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Nombre de membres absents: **04** Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception en préfecture de l'intérieur
014-200060176-20211005-34-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021
Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/34 du 27 septembre 2021 à 20h30



DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
DATIN Denis		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/34 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Patrimoine

35. Demande d'extension du plan d'épandage sur le territoire de Vire Normandie par le GAEC A3F situé à SOULEUVRE EN BOCAGE

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

PREAMBULE

Le GAEC A3F, représenté par M. LEVALLOIS Manuel et Mme LEVALLOIS Claire Pascale, a sollicité l'Etat pour une demande d'arrêté complémentaire pour un élevage soumis au régime de l'enregistrement au titre des Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement.

Le GAEC A3F souhaite permettre une extension de son plan d'épandage sur la commune de Vire Normandie au lit dit « Le Perret » (Nord de Vire, près de la Papillonniere). La parcelle est la propriété du GAEC A3F et mesure 5 hectares.

Vu l'étude d'impact transmise par l'Etat le 24/06/2021, la parcelle ne présente pas de risque pour la salubrité du voisinage, n'est pas en zone inondable et les marges de recul réglementaires par rapport aux habitations ont été prévues.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur ce point :

VU L'étude d'impact transmise par l'Etat 26/06/2021 ;

VU l'avis des services techniques transmis au service patrimoine le 03/08/2021 ;

VU l'avis de la commission Patrimoine et Habitat ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-2021092735-DE **VU** le Code de l'Environnement et les articles R. 512-46-1 et suivants relatifs aux ICPE ;

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/35 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Suivant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » du 2 septembre 2021 et du Bureau Municipal du 14 septembre 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de mise à jour d'un enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement du GAEC A3F ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	6
Vote Pour	40	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

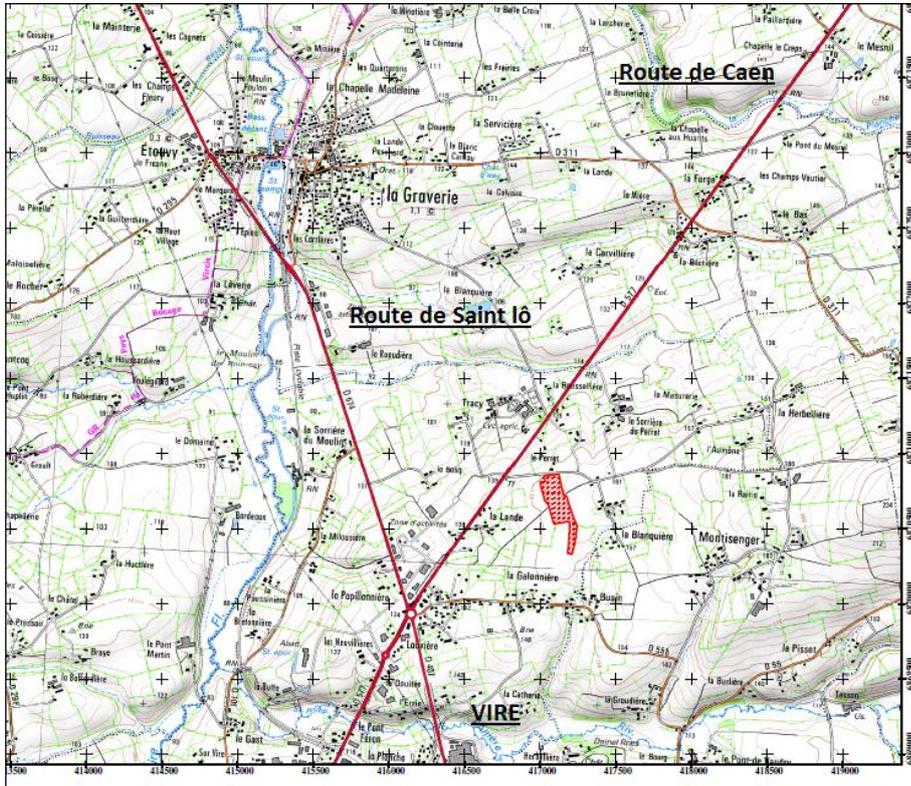
Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/35 du 27 septembre 2021 à 20h30

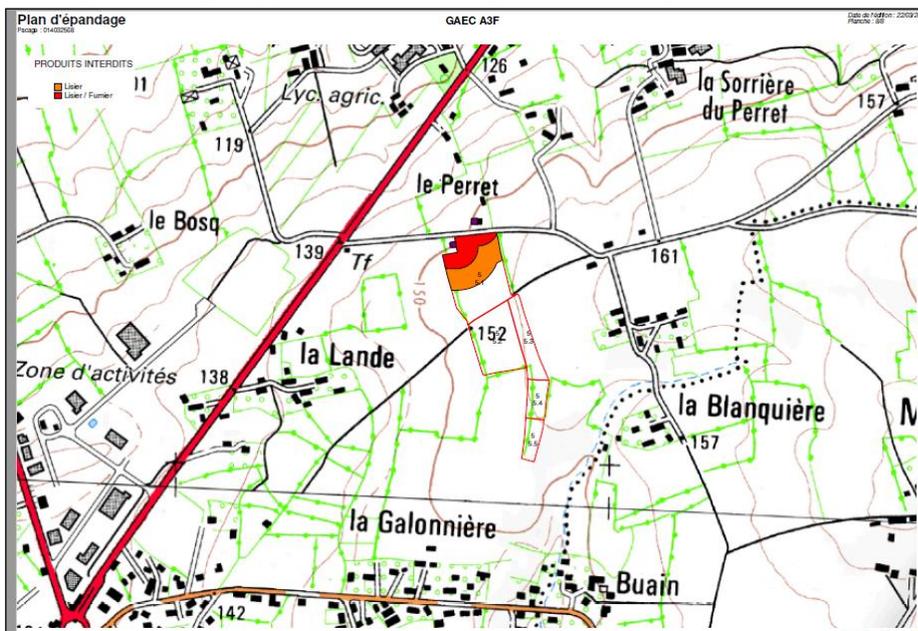


Annexe 1 : Situation de la parcelle du Perret



Annexe 2 : Plan d'épandage projeté

En rouge et orange, apparaissent les marges de recul réglementaire.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/35 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **34**

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **09**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **06**

Nombre de membres absents: **04**

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception en préfecture de l'Intérieur
014-200060176-20211005-35-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021
Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/35 du 27 septembre 2021 à 20h30



DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
DATIN Denis		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/35 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Développement économique

36. Fonds d'intervention pour l'Artisanat et les Commerces (FISAC)

Marc ANDREU SABATER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le FISAC est un outil d'accompagnement mis en place par l'Etat, qui vise en priorité à préserver ou à développer un tissu d'entreprises de proximité, principalement de très petites entreprises, à les aider à s'adapter aux mutations de leur environnement, à améliorer l'image commerciale du territoire et à renforcer son attractivité.

En 2019, Vire Normandie a été lauréate de l'appel à projet FISAC et bénéficiaire de subventions attribuées à différents volets vecteur d'attractivité.

Pour la « *modernisation des entreprises* » la collectivité est bénéficiaire d'une subvention de 85 000 € à destination des petits commerçants et artisans.

Par délibération du 10 juillet 2020, la collectivité a décidé d'apporter son soutien aux commerçants et artisans à hauteur de 95 000€.

La subvention totale allouée à « la modernisation des entreprises » est donc de 180 000 € sur les 3 années de vie du programme.

Synthèse du règlement

Les subventions pour la *modernisation des entreprises* sont constituées à 20% des subventions allouées par le FISAC et à 30 % des subventions communales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/36 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Certains critères d'éligibilité sont retenus afin de cibler le commerce de proximité et en cohérence avec les critères départementaux :

- Montant des travaux supérieurs à 1 000€ et plafonné à 10 000 € HT ;
- Situé dans le périmètre de Vire Normandie hors zones d'activités économiques et centres-commerciaux qui sont hors du champs de compétence communale ;
- Surface de vente inférieure à 400 m² ;
- Chiffre d'affaires inférieur à 1 M € HT ;
- Entreprise de moins de 10 salariés ;

Sont détaillés les catégories et les types de dépenses au sein des Items suivants :

- La rénovation de devantures, façades, enseignes et aménagements intérieurs ;
- La mise en accessibilité des activités commerciales, artisanales et de services ;
- Modernisation de l'équipement professionnel ;

Sont précisés les dépenses éligibles à une bonification des aides pour des travaux qui favorisent :

- La performance thermique (10%)
- La création d'emplois (10%)
- La conservation et la protection du patrimoine de la Reconstruction (20%)

Attribution de l'aide :

Quatre commerces ont déposé un dossier et réalisé leurs travaux conformément au règlement intérieur adopté par délibération le 10 juillet 2020 et le 8 février 2021 et aux règles d'urbanisme :

Dossier n°20-0005				
Travaux	Montant HT (plafonné 000€ HT)	FISAC - 20%	Collectivité 30%	TOTAL
Travaux d'électricité et création d'une plateforme de stockage	10 000.00	2 000.00	3 000.00	5 000.00
Dossier n°20-006				
Réfection Devanture commerciale	4 966.00	993.20	1 489.80	2 483.00
Dossier n°20-009				
Réfection Devanture commerciale et aménagement intérieur, travaux d'électricité et climatisation	10 000.00	2 000.00	3 000.00 + bonification 10% pour performance énergétique	6 000.00
Dossier n°21-004				
Remplacement d'une chambre frigorif	6 808.58	1 361.72	2 042.57	3 404.29

VU le décret 2015-542 du 15 mai 2015 relatif au FISAC et du règlement de l'appel à projets FISAC 2018,

VU la délibération n°9 « Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce – appel à projet FISAC » prise par la commune de Vire Normandie le 4 février 2019,

VU la convention opération collective au titre du FISAC décision n° 19-256 et la décision d'attribution des subventions reçu le 13 décembre 2019,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021
Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/36 du 27 septembre 2021 à 20h30



VU les délibérations du 10 juillet 2020 et du 8 février 2021 portant sur le règlement intérieur du soutien financier de la collectivité pour la modernisation du commerce et de l'artisanat

Vu Les crédits inscrits au BP 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE :

Suivant l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Patrimoine, Habitat, Commerce du 2 Septembre 2021 et du Bureau Municipal du 14 Septembre 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser le versement de la subvention pour chacun des dossiers ;

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	6
Vote Pour	40	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/36 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **47** Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Nombre de membres présents : **34**

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **09** Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **06** La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Nombre de membres absents: **04** Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20211005-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021
Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/36 du 27 septembre 2021 à 20h30



DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
DATIN Denis		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/36 du 27 septembre 2021 à 20h30



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Mobilité, Cit'ergie, transition écologique et énergétique

37. Candidature à la labellisation européenne Cit'ergie

Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Cit'ergie est un label européen qui permet d'évaluer et de récompenser les collectivités territoriales pour la mise en œuvre de leur politique climat, air, énergie. Il est complémentaire au Plan Climat Air Énergie Territorial de l'Intercom de la Vire au Noireau. La Commune de Vire Normandie s'est engagée dans la démarche Cit'ergie de manière volontaire en 2011 et a été labellisée à deux reprises en 2013 puis en 2017.

L'intérêt de la démarche Cit'ergie réside dans 2 principaux points :

- l'évaluation de la politique énergie/climat est réalisée sur la base d'un référentiel exigeant de 61 mesures, mis à jour régulièrement ;
- la labellisation est obtenue pour 4 ans : chaque année, le conseiller Cit'ergie revient pour mesurer les progrès réalisés dans le plan d'actions retenu par la collectivité dans un souci d'amélioration continue et rédige un rapport transmis à l'ADEME.

Après 4 années de mise en œuvre de son programme d'action Cit'ergie et 10 ans d'investissement dans la démarche Cit'ergie, la Commune de Vire Normandie a décidé de renouveler son engagement dans la démarche afin d'évaluer sa progression et de se fixer de nouveaux objectifs conformément au 9^{ème} rapport de politique publique « Territoire écologique et solidaire, Territoire en Transition, Mobilités ».

Par ailleurs, la politique Climat-Air-Énergie est un engagement fort du **projet de territoire de la Commune de Vire Normandie** qui s'inscrit dans **les objectifs de la stratégie du PCAET de l'Intercom de la Vire au Noireau** :

- de baisser de 20% des consommations énergétiques d'ici 2030 et de 31% d'ici 2050, par rapport aux consommations de 2010,
- d'atteindre 25% d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale en 2030 et 32% en 2050,
- de réduire de 13% les émissions de GES d'ici 2030 et de 17% d'ici 2050 par rapport à 2010.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211001-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Délibération n°2021/09/27/37 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Parmi les actions valorisées par le référentiel, on peut citer:

- La réalisation de 2 OPAH ;
- La réalisation du Schéma Directeur de Chaleur ;
- L'élaboration du Schéma Directeur Immobilier ;
- La réalisation de 29 audits énergétiques sur les bâtiments les plus énergivores de la collectivité ;
- L'élaboration du Schéma Directeur de l'Eau potable ;
- La construction d'une usine de méthanisation ;
- La location de 5 véhicules électriques en autopartage ;
- La réalisation d'un Schéma Directeur Vélo et des projets structurants et ambitieux partagés avec les communes déléguées et la location de 30 VAE Virélos ;
- L'application d'un critère en environnemental de 10% minimum dans les marchés publics de travaux, fournitures et services ;
- La mise en place d'une politique de numérisation et de sobriété numérique ;
- L'application d'une politique active de préservation du commerce de centre-ville ;
- La mise en pratique d'une politique volontariste sur les nombreuses actions du restaurant scolaire.

Afin de poursuivre dans cet objectif d'amélioration continue, un programme d'actions a été coconstruit avec les services concernés, pour les quatre prochaines années. Ce programme d'actions est présenté en annexe.

A titre d'exemple, voici quelques actions qui ont pu être définies :

- Le renouvellement de l'OPAH, la mise en place d'une OPAH RU et une réflexion « accessibilité copro » ;
- La consolidation de la politique de gestion différenciée de l'éclairage ;
- **Le développement d'un parc photovoltaïque au sol sur le site de la carrière ;**
- La mise en œuvre du Schéma Directeur Vélo et de sa PPI ;
- La mise en place d'un Plan de Déplacement des Agents (PDA) ;
- La création d'une régie alimentaire pour la restauration scolaire ;
- La mise en place d'indicateurs financiers afin de vérifier l'atteinte des objectifs du projet de territoire.

Le programme comprend **38** actions réparties dans les 6 domaines identifiés dans la démarche Cit'ergie. Une présentation de l'audit pour la labellisation a été faite à la commission municipale « Mobilité, Cit'ergie, transition écologique et énergétique » le 9 septembre 2021. Les membres de commission ont émis un avis favorable pour le dépôt du dossier de labellisation Cit'ergie.

Le 23 Juin 2021, l'ADEME a désigné **M. Thibault LAVILLE** (*Nepsen-E6 Consulting*) comme auditeur externe de la Commune de Vire Normandie pour sa demande de labellisation Cit'ergie. **Réalisé le 13 septembre 2021**, l'audit externe a permis d'avoir un regard extérieur et neutre sur la situation effective de la collectivité. Cette audition a également permis de valider le nombre de points (pourcentage de réalisation) de la collectivité.

La Commune de Vire Normandie propose à la commission nationale du label d'examiner une candidature pour le niveau Cit'ergie, avec une note supérieure à **63%**. Cette candidature sera examinée par la commission nationale du label du 16 novembre 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211001-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/37 du 27 septembre 2021 à 20h30



Planning de Labellisation 2021 :

- Au plus tard le 11/06/2021 : envoi du formulaire de labellisation ;
- Au plus tard le 19/07/2021 : transmission de l'ensemble des documents (dossier de demande, évaluations, programme Cit'ergie) à l'auditeur ;
- Lundi 13 septembre 2021 : réunion d'audit de 10h à 12h ;
- Lundi 27 septembre 2021 : délibération en conseil municipal du nouveau programme d'actions ;
- Au plus tard le 08 octobre 2021 : Transmission de l'ensemble des éléments à la Commission Nationale du Label (dont le programme d'actions délibéré) ;
- 16 novembre 2021 : Réunion et avis de la Commission Nationale sur la candidature de Vire Normandie ;
- Fin novembre 2021 : communication de la décision ;
- Janvier 2022 : Remise du label aux assises européennes de l'énergie.

Suivant l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Patrimoine, Habitat, Commerce du 2 Septembre 2021 et du Bureau Municipal du 14 Septembre 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- de **valider** la stratégie et le **programme d'actions Cit'ergie présenté en annexe**,
- d'**autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la candidature définitive et tout autre document se rapportant à la démarche Cit'ergie,
- d'**autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer la candidature de la Commune de Vire Normandie à la labellisation Cit'ergie auprès de la commission nationale du label.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	6
Vote Pour	40	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211001-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/37 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

<p>Nombre de membres en exercice : 47</p> <p>Nombre de membres présents : 34</p> <p>Quorum (16) : Atteint</p> <p>Nombre de membres excusés : 09</p> <p>Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 06</p> <p>Nombre de membres absents: 04</p>	<p>Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.</p> <p>Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.</p> <p>La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.</p> <p>Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.</p>
--	---

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211001-37-DE

Accusé certifié et enregistré

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Délibération n°2021/09/27/37 du 27 septembre 2021 à 20h30



DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
DATIN Denis		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211001-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/37 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Mobilité, Cit'ergie, transition écologique et énergétique

38. Subvention ADEME – élaboration d'un PPI vélo

Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Schéma Vélo : documents à fournir pour le versement de la subvention ADEME

Pour rappel, le Bureau d'Etudes TTK a accompagné la collectivité dans l'élaboration de son schéma directeur cyclable. Cet accompagnement a coûté 43 800 € HT, avec un accompagnement financier de l'ADEME à hauteur de 70% (30 660 € HT). Soit un reste à charge de 13 140 € HT pour la collectivité.

Afin de permettre le versement du solde de cette subvention, plusieurs documents sont à fournir à l'ADEME :

- Le rapport final du schéma directeur cyclable ;
- L'état récapitulatif global des dépenses ainsi que les factures correspondantes ;
- Le plan d'actions et le plan pluriannuel d'investissement associé, validé par les élus via une délibération.

Il convient donc d'affecter une enveloppe budgétaire à la thématique vélo.

La Collectivité envisage, à titre provisoire, d'attribuer la somme de 2 M€. Celle-ci permettra le financement de 3 nouveaux itinéraires cyclables, adaptés aux trajets du quotidien :

- Liaison entre la Gare ferroviaire et la Gare routière, pour relier le nord de la ville au centre, axe structurant en zone urbaine ;
- Liaison entre le Bourg de Roullours et l'entrée Est de Vire en passant par Vaudry sur la D512 ;
- Liaison cyclable entre le Bourg de St-Germain-de-Tallevende et la place Sainte-Anne (sud de Vire) par un réseau secondaire plus sécurisant.

+ des abris vélos sécurisés dont les emplacements reste à définir (probablement à la Gare routière et à la Gare Ferroviaire)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211001-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Délibération n°2021/09/27/38 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Suivant l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Patrimoine, Habitat, Commerce du 2 Septembre 2021 et du Bureau Municipal du 14 Septembre 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver le schéma directeur cyclable [joint en annexe] ;
- D'accorder une enveloppe budgétaire provisoire de 2M € pour le financement des 3 projets cités ;
- D'Autoriser M. le Maire à solliciter les partenaires pour l'obtention de subventions pour la réalisation des itinéraires cyclables (Région Normandie avec le dispositif REACT-EU, ...).

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	6
Vote Pour	40	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211001-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/38 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **47** Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Nombre de membres présents : **34**

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **09** Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **06** La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Nombre de membres absents: **04** Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur ROBBES Martine 014-200060176-20211001-38-DF		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
Accusé certifié OJÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			

Réception par le préfet : 01/10/2021
Affichage : 01/10/2021

Délibération n°2021/09/27/38 du 27 septembre 2021 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
DATIN Denis		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211001-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/38 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Commune déléguée de VIRE

Finances

39. Sécurisation gendarmerie – rue aux teintures

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La commune de Vire Normandie dispose sur son territoire du siège de la compagnie de Gendarmerie (effectif : 76).

Cette compagnie a pour périmètre d'intervention la COB VIRE (BP Vire – BP Saint-Sever -Calvados), la COB AUNAY-SUR-ODON (BP Aunay-sur-Odon – BP Le-Beny-Bocage) et la C.O.B CONDE- SUR-NOIREAU (BP Condé-sur-Noireau – BP Vassy).

Chaque compagnie possède une brigade des recherches (BR) et un peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG)

Sur son territoire la commune accueille ainsi :

- le siège de la compagnie (ainsi que la BTA de Vire), 1 rue des Tribunaux dans des locaux appartenant au département.
- le PSIG (peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie), la brigade de recherche, la BMO (brigade motorisée escadron départemental de sécurité routière) dans les locaux de l'ancien commissariat appartenant à la commune.

La commune de Vire Normandie souhaite que les forces opérationnelles de gendarmerie vitales à la sécurité des personnes, des biens, à la tranquillité publique et au maintien de l'ordre de nos concitoyens disposent de locaux professionnels adéquats.

C'est pourquoi, un projet de nouvelle gendarmerie est à l'étude avec les services du département, la commune, la gendarmerie et l'opérateur INOLYA. Ce projet à moyen terme permettra de disposer de

Accusé de réception en mairie des unités sur un même site avec des logements de qualité.

014-200060176-20210930-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2021
Affichage : 30/09/2021

Délibération n°2021/09/27/39 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Dans l'attente, il est urgent d'agir sur l'état structurel des accès du bâtiment situé rue aux teintures.

Fermé en 2004 « l'ancien commissariat de Vire » de 1 268m² n'a pas connu de programme de réhabilitation à l'accueil des unités de gendarmerie.

Un diagnostic de sécurité mené par le service immobilier/RH de la Région de gendarmerie de Normandie a démontré un déficit structurel du bâtiment en matière de protection des personnels lié à l'état manifeste de vétusté des menuiseries et des ouvrants principaux ainsi que l'accès aux garages. En qualité de zone de défense militaire un programme d'action à très court terme doit être entrepris. La collectivité souhaite démarrer ces travaux avant la fin décembre 2021.

Un premier sourcing a permis d'établir (à l'exception d'un devis devant parvenir fin septembre) une prévision budgétaire de 150 000€ dont 100 000€ TTC pour les aménagements intérieurs.

En effet, ce programme de travaux sera accompagné d'un aménagement extérieur pour sécuriser les personnels de gendarmerie quant aux accès aux garages par notamment l'aménagement d'une clôture coulissante électrique, d'un parking clôturé de 6 places et une rampe PMR pour l'accès aux usagers.

Accueillant aujourd'hui 25 personnels de la gendarmerie (12 personnels du PSIG, 6 personnels de la BR, 7 personnels de la BMO), le site accueillera au 6 septembre 2021, la cellule de protection des familles composée de 5 sous-officiers de gendarmerie ainsi ils seront 30 à occuper ces locaux.

Les violences aux personnes connaissent depuis quelques années une évolution significative liée notamment au développement préoccupant des violences intrafamiliales (VIF).

Ces dernières, qu'elles s'exercent au sein du couple ou à l'encontre des mineurs et des ascendants, fragilisent la sphère familiale et, de façon plus large, compromettent l'équilibre sociétale.

Ce phénomène national, touchant annuellement environ 35 000 victimes en zone gendarmerie, nécessite un traitement.

Pour cette raison, la direction générale de la gendarmerie a décidé d'instaurer au niveau départemental une structure dédiée. Cette unité fonctionnelle, constituée par les référents violences intrafamiliales sous l'autorité d'un officier, a pour mission d'apporter, aux brigades territoriales, une expertise dans la gestion des interventions au sein des familles et dans la réponse judiciaire.

Au regard de l'ensemble de ces enjeux le programme de travaux arrêté est le suivant :

TRAVAUX	MONTANT HT	MONTANT TTC
Aménagements extérieurs : Travaux de la cour des locaux - Travaux VRD y compris accès PMR - Soubassement - Clôture - Portail autoportant électrique	≈55 000	≈66 000
Aménagements intérieurs : - Portes - Vitrage - Menuiserie	≈68 605.4	≈82 326.53
Total	≈123 605.4	≈148 326.53

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210930-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2021

Affichage : 30/09/2021

Délibération n°2021/09/27/39 du 27 septembre 2021 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Le coût estimatif de ces travaux s'élève donc à 123 605.44€HT et 148 326.53€TTC.

Le début des travaux est prévu avant la fin décembre 2021.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier des subventions suivantes :

- Au titre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux ;
- Au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ;
- Toutes autres subventions

Le Conseil Communal du 06 Septembre 2021 a émis un avis favorable.

Suivant l'avis favorable de la Commission Finances du 8 septembre 2021, du Bureau Municipal du 14 septembre 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à déposer le dossier de demande de subvention d'investissement et à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE M. le maire à signer tout document relatif à cette opération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	6
Vote Pour	40	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210930-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2021

Affichage : 30/09/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/39 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 06

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception par le Maire

014-200060176-20210930-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2021

Affichage : 30/09/2021

Délibération n°2021/09/27/39 du 27 septembre 2021 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
DATIN Denis		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210930-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2021

Affichage : 30/09/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/39 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Commune déléguée de VIRE

40. Subventions aux associations

Philippe MALLÉON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Les associations ont pour vocation de maintenir une vie locale dense au sein de la commune de Vire Normandie.

Les associations diverses et variées existantes sur notre territoire contribuent à créer du lien social et permettent l'aboutissement d'actions indispensables pour la commune déléguée de vire.

L'association BMX de Vire demande une subvention exceptionnelle pour la participation de pilote à des compétitions nationales cette Saison 2021 : le Trophée France BMX à Avensan (33) les 16-18 juillet et le Challenge en Nationale à Sarriens (84) les 9-10 octobre. Cela concerne 6 pilotes Une subvention de 1400€ est demandée à la commune.

L'association Tous Ensemble n'a pas obtenu de subvention de fonctionnement en 2021. Une réunion avec les dirigeants a permis de préciser les actions de cette association. La demande est de 1100€.

Le secours populaire Français, Fédération du Calvados sollicite une aide exceptionnelle du cout du transport pour les virois dans le cadre de la journée des oubliés des vacances qui a été organisée en aout. La demande s'élève à 605€.

L'association My Roll's qui organise sur le territoire beaucoup d'animations tout public a sollicité la commune pour avoir un local plus grand afin d'entreposer le matériel nécessaire à son activité. la collectivité n'ayant pas les ressources adaptées dans son patrimoine, l'association a pu obtenir un espace dans l'ancienne menuiserie viroise. Un loyer de 290€ mensuel est demandé à My Roll's qui sollicite la commune pour une aide financière lui permettant d'honorer cette dépense.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/40 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



L'association **La Loure**, pôle ressource pour les musiques et traditions orales de Normandie, organise tous les 2 ans la fête du sirop. Cette manifestation est un évènement majeur pour la visibilité et la vitalité des musiques et danses traditionnelles de Normandie. En raison de la crise sanitaire l'édition 2020 a dû être reportée. Elle aura lieu salle du vaudeville du 6 au 10 octobre 2021. Une demande de soutien financier a été adressée à la collectivité.

DECIDE :

Le Conseil Communal du 06 Septembre 2021 a émis un avis favorable.

Suivant l'avis favorable la commission sport, vie associative du 26 août 2021, de la Commission Finances du 8 septembre 2021 et du Bureau Municipal du 14 septembre 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord :

- Pour une subvention exceptionnelle de 700€ pour l'association BMX de Vire
- Pour une subvention de fonctionnement de 1100€ pour 2021 pour l'association Tous Ensemble
- Pour une subvention exceptionnelle de 605€ Le secours populaire Français, Fédération du Calvados.
- Pour subvention exceptionnelle de 3480€ pour l'association My Roll's.
- Pour une subvention de 4000€ pour l'association La Loure

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	6
Vote Pour	40	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/40 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **47** Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Nombre de membres présents : **34**

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **09** Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **06** La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Nombre de membres absents: **04** Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception
014-200060176-20211005-40-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021
Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/27/40 du 27 septembre 2021 à 20h30



LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
DATIN Denis		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/40 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Commune déléguée de VIRE

41. Dénomination de salles de Sports

Philippe MALLÉON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La collectivité a reçu 2 demandes pour nommer 2 équipements sportifs l'une pour une salle de Tennis au stade Pierre Compte et une autre pour la salle de tennis de table.

Salle spécifique de Tennis de Table : les enfants d'André Hubert BERARD ont sollicité par courrier la commune afin que cette salle porte le nom de leur père. Ils ont rappelé que ce dernier décédé en juillet 2020 a été 30 ans bénévole et président de la section tennis de table de l'Union Sportive Municipale Viroise et que c'est sous son impulsion que le club a atteint le plus haut niveau national et que l'équipement a été construit. Le bureau actuel de la section tennis de table de l'USMV a été interrogé à ce sujet et s'est déclaré favorable.

Court n°2 de tennis au stade Pierre Compte : le neveu de Philippe COUPPEY a sollicité la commune afin que ce court porte le nom de son oncle. Il a rappelé que ce dernier a été adjoint aux sports et de nombreuses années président de la section Tennis de l'Union Sportive Municipale Viroise. Pendant cette période le club a pu participer à la construction de courts couverts et au développement de ce sport. Le bureau actuel de la section tennis de l'USMV a été interrogé à ce sujet et s'est déclaré favorable.

DECIDE

Le Conseil Communal du 06 Septembre 2021 a émis un avis favorable.

Suivant l'avis favorable de la commission sport, vie associative du 1^{er} avril 2021, de la Commission Finances du 8 septembre 2021 et du Bureau Municipal du 14 septembre 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord :

- pour valider la nouvelle appellation de la salle spécifique de Tennis de Table en salle André Hubert BERARD.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/41 du 27 septembre 2021 à 20h30



Suivant l'avis favorable de la commission sport, vie associative du 5 novembre 2020 , de la Commission Finances du 8 septembre 2021 et du Bureau Municipal du 14 septembre 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord :

- Pour valider la nouvelle appellation du court n°2 de tennis au stade P. Compte en court Philippe COUPPEY.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	6
Vote Pour	39	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/41 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 06

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20211005-41-DF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021
Affichage : 05/10/2021

Délibération n°2021/09/41 du 27 septembre 2021 à 20h30



DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
DATIN Denis		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211005-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/41 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Commune déléguée de COULONCES

43. Vente d'une parcelle « Lotissement Pont de la Londe » à Coulonces

Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le lotissement du Pont de la Londe, situé à Coulonces, a été créé en 2012 avec 5 lots à céder dans sa tranche 1. Seule reste aujourd'hui la parcelle n°7 d'une superficie de 1 210 m² qui n'a pas trouvé d'acquéreur. Le positionnement et les coûts de viabilisation de cette parcelle inclut un surcoût non substantiel pour les futurs acquéreurs rendant la cession de ce lot compliquée pour la collectivité. En effet la parcelle en question nécessite de créer un accès à la maison. Par ailleurs, les raccordements aux réseaux sont plus éloignés de la construction. Afin de clore la tranche 1 du lotissement et de répondre à la demande et au budget d'un potentiel acquéreur, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à fixer le prix de vente de ladite parcelle n° 7, dans le lotissement communal Le Pont de la Londe, à 24 805€, soit 20,50 € TTC le m² au lieu de 24,00 € TTC le m².

Suivant l'avis favorable du Conseil Consultatif de la Commune déléguée de COULONCES du 02 Juillet 2021 de la Commission Finances du 8 septembre 2021, du Bureau Municipal du 14 septembre 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Donne son accord sur cette vente.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	6
Vote Pour	39	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Délibération n°2021/09/27/43 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 06

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROUILLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210927_43

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/43 du 27 septembre 2021 à 20h30



ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
DATIN Denis		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/43 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Commune déléguée de MAISONCELLES LA JOURDAN

44. Demande financement : Défense incendie à Maisoncelles la Jourdan

Guy VELANY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La collectivité conduit une politique volontariste en matière de sécurité et tient à mettre l'accent sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) afin de s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des moyens en eau pour la lutte contre l'incendie au regard des risques à défendre.

Depuis plusieurs mois, la commune déléguée de Maisoncelles la Jourdan fait face à une demande croissante de terrains à bâtir et d'acquisitions d'anciennes constructions.

En effet, depuis seize mois, la collectivité a signé quinze compromis et vente de terrains.

De plus, les maisons restées vacantes depuis plusieurs années, ont fait l'objet de transaction immobilières et de remises en état.

Toutes ces acquisitions foncières dans le cœur de bourg renforcent son attractivité.

L'objectif premier étant le maintien de ses commerce et école.

Or aujourd'hui, il apparaît que le potentiel hydraulique de sa borne incendie est insuffisant.

La collectivité propose d'aménager une réserve incendie d'environ 1 000 m³ sur un terrain, lui appartenant, classé dans le centre bourg en zone Ue, avec pour fonction de renforcer sa défense incendie et continuer le développement de l'attractivité de la commune située à cinq minutes du centre-ville de Vire Normandie.

TRAVAUX	MONTANT HT	MONTANT TTC
DECI	12 440€HT	
TOTAL	12 440€HT	14 928 €TTC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211001-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Délibération n°2021/09/27/44 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Le coût estimatif de ces travaux s'élève donc à 12 440€HT.

Le début des travaux est prévu pour fin 2021 avec une réception de ceux-ci au cours du second trimestre 2022.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier des subventions suivantes :

- Au titre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux.
- Au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Suivant l'avis favorable du Conseil Consultatif de la Commune déléguée de Maisoncelles la Jourdan du 6 Septembre 2021, de la Commission Finances du 8 septembre 2021, du Bureau Municipal du 14 septembre 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à déposer le dossier de demande de subvention d'investissement et à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE M. le maire à signer tout document relatif à cette opération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	6
Vote Pour	40	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211001-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/44 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 06

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONTÉRIC Régis		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060174-20210927_44

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Délibération n°2021/09/27/44 du 27 septembre 2021 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggle			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
DATIN Denis		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211001-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/44 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Commune déléguée de MAISONCELLES LA JOURDAN

45. Option d'achat – lot n°05 Lotissement « Village des Ajoncs ».

Guy VELANY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le lot à bâtir n°5 dans le lotissement « Village des Ajoncs » a fait l'objet d'une option d'achat de la part de M. et Mme Michel PETIT domiciliée 17 Route de Query - 14310 COULVAIN auprès de Maître Johann NOEL, notaire à Vire, 5 rue du Neufbourg 14500 Vire Normandie sous les références cadastrales suivantes :

- B 1089 pour une superficie totale de 617 m2 d'un montant total de 12 340 euros taxe à la valeur ajoutée sur marge incluse (douze mille trois cent quarante euros)

Un avis est demandé sur le projet de délibération portant sur l'option d'achat – lot n°5 Lotissement « Village des Ajoncs ».

Suivant l'avis favorable du Conseil Consultatif de la Commune déléguée de Maisoncelles la Jourdan du 6 Septembre 2021, et du Bureau Municipal du 14 septembre 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE de vendre la parcelle de terrain constructible B 1089 au prix de 12 340 euros à M. et Mme Michel PETIT.
- ACCEPTE que l'acte de vente soit signé chez Maître NOËL, notaire de Vire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Délibération n°2021/09/27/45 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



- DONNE tous pouvoirs à M. le maire délégué, ou son représentant pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette vente.
- AUTORISE M. le maire délégué, ou son représentant à signer toutes les pièces se référant à cette affaire.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	6
Vote Pour	39	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/45 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 06

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20211007-45-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2021
Affichage : 07/10/2021

Délibération n°2021/09/27/45 du 27 septembre 2021 à 20h30



COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
DATIN Denis		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/45 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Commune déléguée de MAISONCELLES LA JOURDAN

46. Option d'achat – lot n°06 Lotissement « Village des Ajoncs »

Guy VELANY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le lot à bâtir n°6 dans le lotissement « Village des Ajoncs » a fait l'objet d'une option d'achat de la part de **Mme Solange FONTAINE** domiciliée Résidence de la Crête – La Graverie - 14350 SOULEUVRE EN BOCAGE auprès de Maître Johann NOEL, notaire à Vire, 5 rue du Neufbourg 14500 Vire Normandie sous les références cadastrales suivantes :

- B 1090 pour une superficie totale de 603 m² d'un montant total de 12 060 euros taxe à la valeur ajoutée sur marge incluse (douze mille soixante euros)

Un avis est demandé sur le projet de délibération portant sur **l'option d'achat – lot n°6 Lotissement « Village des Ajoncs »**.

Suivant l'avis favorable du Conseil Consultatif de la Commune déléguée de Maisoncelles la Jourdan du 6 Septembre 2021, et du Bureau Municipal du 14 septembre 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de vendre la parcelle de terrain constructible B 1090 au prix de 12 060 euros à Mme Solange FONTAINE.
- **ACCEPTE** que l'acte de vente soit signé chez Maître NOËL, notaire de Vire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/46 du 27 septembre 2021 à 20h30



- **DONNE** tous pouvoirs à M. le maire délégué, ou son représentant pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette vente.
- **AUTORISE** M. le maire délégué, ou son représentant à signer toutes les pièces se référant à cette affaire.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	6
Vote Pour	39	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/46 du 27 septembre 2021 à 20h30



LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
DATIN Denis		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/46 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Commune déléguée de MAISONCELLES LA JOURDAN

47. Option d'achat – lot n°08 Lotissement « Village des Ajoncs »

Guy VELANY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le lot à bâtir n°8 dans le lotissement « Village des Ajoncs » a fait l'objet d'une option d'achat de la part de **Mme Laura HEURTEBISE** domiciliée La Haute Oraille – Estry - 14410 VALDALLIÈRE auprès de Maître Johann NOEL, notaire à Vire, 5 rue du Neufbourg 14500 Vire Normandie sous les références cadastrales suivantes :

- B 1092 pour une superficie totale de 955 m2 d'un montant total de 19 100 euros taxe à la valeur ajoutée sur marge incluse (dix-neuf mille cent euros)
-

Un avis est demandé sur le projet de délibération portant sur **l'option d'achat – lot n°8 Lotissement « Village des Ajoncs »**.

Suivant l'avis favorable du Conseil Consultatif de la Commune déléguée de Maisoncelles la Jourdan du 6 Septembre 2021, et du Bureau Municipal du 14 septembre 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de vendre la parcelle de terrain constructible B 1092 au prix de 19 100 euros à Mme Laura HEURTEBISE.
- **ACCEPTÉ** que l'acte de vente soit signé chez Maître NOËL, notaire de Vire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Délibération n°2021/09/27/47 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



- **DONNE** tous pouvoirs à M. le maire délégué, ou son représentant pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette vente.
- **AUTORISE** M. le maire délégué, ou son représentant à signer toutes les pièces se référant à cette affaire.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	6
Vote Pour	39	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/47 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47 Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10 Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 06 La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Nombre de membres absents: 04 Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20210907-47-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2021
Affichage : 07/10/2021

Délibération n°2021/09/27/47 du 27 septembre 2021 à 20h30



COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
DATIN Denis		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/47 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Commune déléguée de ROULLOURS

48. Concours des maisons fleuries

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Madame Le Maire délégué de ROULLOURS informe le Conseil Communal que le Comité des Fêtes de ROULLOURS a organisé comme chaque année son concours des maisons fleuries.

Pour encourager et soutenir les candidats dans cette démarche, le Conseil Communal, à l'unanimité, décide d'attribuer à chaque participant un bon d'achat de 40 € de plants à retirer au C.A.T. de MESNIL-CLINCHAMPS, avant le 1^{er} Juin 2022.

Suivant l'avis favorable du Conseil Communal de la Commune déléguée de ROULLOURS du 31 Août et du Bureau Municipal du 14 septembre 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Donne son accord sur cette délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	6
Vote Pour	39	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Délibération n°2021/09/27/48 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 06

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULÉON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210927_48

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/48 du 27 septembre 2021 à 20h30



ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
DATIN Denis		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/48 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Commune déléguée de ROULLOURS

49. Création d'un cimetière

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Madame le Maire délégué présente le rapport hydrogéologique établi par l'agence technique départementale Ing'Éau concernant la création d'un cimetière sur la parcelle n° 545 ZB 38, propriété de la commune.

Il ressort de cette étude que le risque de pollution éventuelle semble inexistant. Par conséquent, l'hydrogéologue a émis un avis favorable à la création du cimetière sur cette parcelle.

Vu l'article 2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L151-41 du code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 03/11/2016,

Vu l'avis favorable de l'hydrogéologue,

Considérant que le cimetière actuel situé autour de l'église est arrivé à saturation, et qu'une extension est impossible,

Considérant que le terrain prévu pour la création du cimetière appartient à la commune, et qu'aucune acquisition foncière n'est requise,

Considérant que le futur cimetière se situera à plus de 35 mètres des habitations,

Considérant qu'un emplacement réservé a été défini au Plan Local d'Urbanisme sous le n° ER20,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Délibération n°2021/09/49 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Suivant l'avis favorable du Conseil Communal de la Commune déléguée de ROULLOURS du 31 Août et du Bureau Municipal du 14 septembre 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la création du nouveau cimetière de Roullours à l'emplacement susvisé.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	6
Vote Pour	39	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/49 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **47** Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Nombre de membres présents : **33**

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **10** Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **06** La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Nombre de membres absents: **04** Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20211007-49-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2021
Affichage : 07/10/2021

Délibération n°2021/09/27/49 du 27 septembre 2021 à 20h30



COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
DATIN Denis		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/49 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Commune déléguée de ROULLOURS

50. Maîtrise d'œuvre pour la création d'un lotissement

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La commune déléguée de Roullours a pour projet la création d'un lotissement au lieu-dit le Champ de la Croix.

Ce lotissement comprendra une vingtaine de parcelles, qu'il est nécessaire de viabiliser.

Afin d'assurer l'aménagement de ce lotissement, il convient de faire appel à un maître d'œuvre.

Mme le Maire délégué présente le devis proposé par le cabinet Bellanger, Géomètre expert.

Ce devis comprend l'élaboration du permis d'aménager ainsi que la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement du lotissement, pour un montant total de 37 000 € HT.

Suivant l'avis favorable du Conseil Communal de la Commune déléguée de ROULLOURS du 31 Août et du Bureau Municipal du 14 septembre 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer le devis et le contrat de maîtrise d'œuvre, ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	6
Vote Pour	39	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Délibération n°2021/09/27/50 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLICQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **33**

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **10**

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : **06**

Nombre de membres absents: **04**

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20210907-50-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2021
Affichage : 07/10/2021

Délibération n°2021/09/27/50 du 27 septembre 2021 à 20h30



COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
DATIN Denis		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/50 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Commune déléguée de ROULLOURS

51. Don à la Ligue contre le cancer

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Suite au décès d'un membre de la famille d'un agent de la commune, et selon la volonté de la famille de recueillir des dons pour la Ligue contre le cancer, il est proposé au conseil communal de verser la somme de 100 € à l'association.

Suivant l'avis favorable du Conseil Communal de la Commune déléguée de ROULLOURS du 31 Août et du Bureau Municipal du 14 septembre 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- Décide de verser 100 € à la Ligue contre le Cancer.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	6
Vote Pour	39	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Délibération n°2021/09/27/51 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47 Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10 Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 06 La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Nombre de membres absents: 04 Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210927-11

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Délibération n°2021/09/27/51 du 27 septembre 2021 à 20h30



LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
DATIN Denis		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/51 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Commune déléguée de SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE

52. Demande financement : Maison des assistantes maternelles à Saint-Germain de Tallevende

Valérie OLLIVIER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La collectivité conduit une politique volontariste en matière de petite enfance et tient à mettre l'accent sur la qualité de cette offre d'accueil de nos enfants en bas âge.

La commune déléguée de Saint Germain de Tallevende la Lande Vaumont a donc pour projet de rénover la Maison des Assistantes Maternelles (MAM) qui se situe dans le cœur de bourg de la commune.

Le nombre d'assistantes maternelles diminue régulièrement sur la commune. Depuis quelques années plusieurs d'entre elles ont fait valoir leur droit à la retraite, aucune nouvelle assistante maternelle ne s'est installée.

Il faut également noter que certaines de nos assistantes maternelles, encore en activité à ce jour, vont également prendre leur retraite prochainement. La commune va donc rapidement rencontrer un problème de garde pour nos jeunes enfants.

D'autant plus que plusieurs projets d'habitat se profilent sur la commune de Saint germain de Tallevende.

Une opération avec un lotissement de 8 parcelles va être lancée et l'année prochaine le bailleur social du Calvados INOLYA va démarrer son projet éco-hameau avec la construction de 15 logements ainsi que la création de 5 logements via la rénovation d'une grange, soit 20 logements sociaux qualitatifs en location pour fin 2023.

Le projet de cette MAM se fait en étroite collaboration avec les 2 assistantes maternelles qui s'y installeront.

Ce projet viendra compléter les autres en cours et à venir puisque depuis le 1^{er} juillet 2021 une seconde infirmière s'est installée, le 1^{er} septembre une orthophoniste ouvrira son cabinet dans un local communal prêt à l'accueillir et en début d'année 2022 une ostéopathe rejoindra la commune déléguée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211001-52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Délibération n°2021/09/27/52 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Les travaux arrêtés seront de trois ordres :

- Menuiserie : Menuiserie intérieure, placo isolation, mise en sécurité, aménagement extérieur, aménagement espace cuisine
- Couverture : Pose fenêtre de toit
- Electricité : Changement radiateur spécial enfance, éclairage sécurité, alarme incendie, contrôle ERP ;
- Plomberie : Rénovation salle de bain

TRAVAUX	MONTANT TTC	MONTANT HT
Menuiserie	13 747,00	11 455,83
Aménagement espace Cuisine	2 000,40	1 667,00
Couverture	1 658,40	1 382,00
Electricité	9 770,40	8 142,00
Plomberie	1 853,50	2 224,20
TOTAL	29 400,40	24 500,33

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 24 500,33€HT et 29 400.40€TTC

Le début des travaux est prévu pour septembre 2021 avec une réception de ceux-ci au cours du 1^{er} semestre 2022.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier des subventions suivantes :

- Au titre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux.
- Au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Suivant l'avis favorable du Conseil Communal de la Commune déléguée de saint Germain de Tallevende la Lande Vaumont du 9 août 2021, de la Commission Finances du 8 septembre 2021, du Bureau Municipal du 14 septembre 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à déposer le dossier de demande de subvention d'investissement et à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE M. le maire à signer tout document relatif à cette opération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	6
Vote Pour	39	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211001-52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/52 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 06

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception par le Maire

014-200060176-20211001-52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Délibération n°2021/09/27/52 du 27 septembre 2021 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
DATIN Denis		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211001-52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/52 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Commune déléguée de TRUTTEMER LE GRAND

53. Demande financement : Accessibilité Eglise et Cimetière » à Truttemer le Grand

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La collectivité conduit une politique volontariste en matière d'accessibilité et tient à mettre l'accent sur celle-ci afin de répondre aux normes liées aux personnes à mobilités réduite.

L'église de Truttemer le Grand est utilisée régulièrement au minimum une fois par mois pour la messe (environ 12 par an).

Elle est de plus utilisée pour les baptêmes, communions, inhumations, les offices de Truttemer le Petit se tiennent également dans l'église de Truttemer le Grand, cela représente une douzaine d'offices par mois.

Cette église est utilisée pour les commémorations du 8 mai et du 11 novembre, en effet le monument au mort se trouve à proximité de l'église.

Pour l'accessibilité de l'église, il sera donc nécessaire de réaliser une préparation du terrain et d'apporter un revêtement en béton désactivé afin de la rendre accessible.

Concernant le cimetière à ce jour celui-ci ne répond plus aux normes PMR (allées gravillonnées), il va donc être nécessaire de réaliser des travaux type enrobé et béton désactivé afin de le rendre accessible. De plus cela répond aussi au respect de non utilisation des produits phytosanitaires afin d'empêcher les mauvaises herbes d'envahir le cimetière.

Les travaux constituent donc la nécessité de rendre accessible à la fois le cimetière ainsi que l'église de Truttemer le Grand.

TRAVAUX	MONTANT HT	MONTANT TTC
EGLISE	28 988.65€HT	37 786,38 €TTC
CIMETIERE	59 005.31€HT	70 806,37 €TTC
TOTAL	87 993.96€HT	105 592,75 €TTC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211001-53-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021
Affichage : 01/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le coût estimatif de ces travaux s'élève donc à 87 993.96€HT et 105 592,75 €TTC.

Délibération n°2021/09/27/53 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le début des travaux est prévu pour le 1^{er} semestre 2022 avec une réception de ceux-ci en décembre 2022.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier des subventions suivantes :

- Au titre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux.
- Au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Suivant l'avis favorable du Conseil Communal de la Commune déléguée de Truttemer le Grand du 15 Septembre 2021, de la Commission Finances du 8 septembre 2021, du Bureau Municipal du 14 septembre 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à déposer le dossier de demande de subvention d'investissement et à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE M. le maire à signer tout document relatif à cette opération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	6
Vote Pour	39	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211001-53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/53 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 06

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROUJON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210927_53-01

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/53 du 27 septembre 2021 à 20h30



CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
DATIN Denis		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211001-53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/53 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Commune déléguée de TRUTTEMER LE GRAND

54. Désaffectation et déclassement de l'ancienne Mairie de Truttemer Le Grand

Pierre-Henri GALLIER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La commune de VIRE NORMANDIE est propriétaire de l'immeuble situé parcelle 717 AB 34, au « 1 rue du Pont Allin » à Vire Normandie sur la commune déléguée de Truttemer le Grand. Il s'agit de l'ancienne Mairie de Truttemer Le Grand.

La commune de VIRE NORMANDIE n'a plus l'usage de cet immeuble depuis décembre 2019. Il n'est plus utilisé pour accueillir du public ou les services de la mairie et n'est plus affecté à aucun usage. Les services de la commune déléguée de Truttemer le Grand ont déménagé « 1 rue de l'école » depuis juillet 2019.

Il apparaît donc nécessaire de constater la désaffectation de fait de tout service public de l'ancienne mairie située « 1 rue du Pont Allin » et de la déclasser dans le domaine privé de la commune.

Si cette demande recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales.

Vu les articles L 2111-1 et L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Considérant que l'immeuble en parcelle 717 AB 34 situé « 1 rue du Pont Allin » à Vire Normandie commune déléguée de Truttemer le Grand, qui servait d'ancienne mairie, n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public.

Considérant qu'au regard de cette désaffectation de fait, il convient de déclasser l'immeuble dans le domaine

privé de la commune.

014-200060176-20211007-54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Délibération n°2021/09/27/54 du 27 septembre 2021 à 20h30



DECIDE :

Suivant l'avis favorable du Conseil Communal de la Commune déléguée de Truttemer le Grand du 15 Septembre 2021, de la Commission Finances du 8 septembre 2021, du Bureau Municipal du 14 septembre 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De désaffecter l'immeuble en parcelle 717 AB 34 situé « 1 rue du Pont Allin » à Vire Normandie commune déléguée de Truttemer le Grand, de tout service public ou de tout usage du public.
- De déclasser l'immeuble en parcelle 717 AB 34 situé « 1 rue du Pont Allin » à Vire Normandie commune déléguée de Truttemer le Grand, du domaine public vers le domaine privé de la commune de VIRE NORMANDIE.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte s'y rapportant.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	6
Vote Pour	39	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/54 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 06

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROUILLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210927_54

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021
Affichage : 07/10/2021

Délibération n°2021/09/27/54 du 27 septembre 2021 à 20h30



ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
DATIN Denis		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/54 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Commune déléguée de TRUTTEMER LE GRAND

55. Autorisation de mise en vente de l'ancienne mairie de Truttemer le Grand

Pierre-Henri GALLIER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

VU l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la délibération n° 2021-09-001 du 15/09/2021 désaffectant et déclassant l'ancienne mairie de la commune déléguée de Truttemer le Grand ;

VU l'avis émis par France domaine le 28 octobre 2020 estimant à une valeur vénale de 54 000 € hors frais et hors droit

CONSIDERANT que la commune de Truttemer le Grand, commune déléguée de Vire Normandie, est propriétaire de la parcelle 717 AB 34 située « 1, rue du Pont Allin » à Truttemer le Grand ;

CONSIDERANT la volonté de la collectivité de transformer ce patrimoine vacant en habitation pour y permettre l'installation de nouveaux habitants ;

CONSIDERANT que la parcelle [717 AB 34] présente les caractéristiques suivantes : au rez-de-chaussée : une entrée, un bureau ou chambre, cuisine, salle-séjour, WC. Au premier étage : un palier desservant 3 chambres, 1 salle d'eau et grenier au-dessus. 2 garages, cour et jardin d'une superficie de 341 m².

CONSIDERANT que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Délibération n°2021/09/27/55 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Suivant l'avis favorable du Conseil Communal de la Commune déléguée de Truttemer le Grand du 15 Septembre 2021, de la Commission Finances du 8 septembre 2021, du Bureau Municipal du 14 septembre 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- AUTORISE la mise en vente de la parcelle (717 AB 34) située au « 1, rue du Pont Allin » à Truttemer Le Grand ;
- AUTORISE M. le Maire de Vire Normandie ou son représentant à engager toutes démarches, mandats ou actions pour permettre la cession de ladite parcelle ;

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	6
Vote Pour	39	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/55 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 06

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DRUHLON Noël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN

Accusé de réception en préfecture de l'Orne
014-200060176-20211007-55-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021
Affichage : 07/10/2021

Délibération n°2021/09/27/55 du 27 septembre 2021 à 20h30



CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
DATIN Denis		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/55 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Commune déléguée de TRUTTEMER LE GRAND

56. Acquisition terrain "Rue de l'école"

Pierre-Henri GALLIER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le Maire délégué explique aux membres présents qu'afin de disposer de parcelles à vendre à la construction, il y a lieu d'acquérir des terrains, situés « rue de l'école ». Ces derniers sont attenants à la parcelle cadastrée 717 ZL 41 propriété de la commune. Les conjoints DUFAY sont disposés à vendre les parcelles, actuellement cadastrées 717 ZL 136, ZL137 et ZL 144. L'intervention d'un géomètre sera nécessaire afin de délimiter la nouvelle acquisition d'une contenance d'environ 1 700 m². Ce qui représentera une dépense approximative de 11 900 €.

Il est précisé que les frais afférents à l'achat (frais notariés, de bornage, ...) seront à la charge de l'acquéreur.

Suivant l'avis favorable du Conseil Communal de la Commune déléguée de Truttemer le Grand du 15 Septembre 2021, de la Commission Finances du 8 septembre 2021, du Bureau Municipal du 14 septembre 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Acheter les parcelles précitées d'une contenance d'environ 1 700 m² pour une dépense approximative de 11 900 €.
- Signer l'acte authentique et tous les documents concrétisant l'achat, qui sera réalisé par l'Office Notarial de VIRE. Les frais de géomètre et de notaire seront supportés par la collectivité.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	6
Vote Pour	39	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Délibération n°2021/09/27/56 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLICQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **33**

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **10**

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : **06**

Nombre de membres absents: **04**

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROUILLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-202109156

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/56 du 27 septembre 2021 à 20h30



ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
DATIN Denis		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/56 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Commune déléguée de TRUTTEMER LE GRAND

57. Demande de subvention Travaux isolation salle multifonctions

Pierre-Henri GALLIER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La collectivité conduit une politique volontariste en matière d'infrastructures et tient à mettre l'accent sur la qualité de ces bâtiments.

La commune déléguée de Truttemer le Grand a donc pour projet de rénover sa salle multifonctions qui se situe dans le cœur de bourg de la commune et aux abords de l'école primaire et maternelle, ainsi qu'auprès de la Mairie de la commune déléguée.

La salle multifonctions est utilisée tous les jours de la semaine par les scolaires pour des activités diverses et variées (temps périscolaires). De plus, la salle est utilisée par le restaurant scolaire, elle fait office de cantine, la cuisine y est attenante, quatre-vingt repas sont servis tous les jours à nos enfants.

Cette salle peut être utilisée les week-ends et jours fériés pour des réceptions comme des mariages, baptêmes, repas familiaux, etc. Cela constitue hors période sanitaire une quarantaine de réservations dans l'année.

Pendant les vacances scolaires, cette salle est utilisée par différentes associations afin d'y réunir les conseils d'administrations, et d'organiser des activités du type concours de belote, le repas des aînés ainsi que des activités réservées à nos aînés.

Ces travaux sont indispensables, cette salle est vieillissante, elle date des années 70, l'aspect extérieur est défraîchi, cela nécessite donc des travaux de ravalement. Ces travaux seront l'occasion d'isoler cette salle pour améliorer le confort de nos utilisateurs.

Ces rénovations permettront de réduire les consommations d'énergies ainsi que l'émission des gaz à effet de serre. Nos factures d'énergies vont être diminuées d'environ 30 %.

La commune de Vire Normandie souhaite donc réaliser une isolation extérieure avec un bardage à la place d'une simple peinture.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211001-57-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Délibération n°2021/09/27/57 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Les travaux arrêtés seront de deux ordres :

- L'isolation,
- Le bardage.

TRAVAUX	MONTANT TTC	MONTANT HT
ISOLATION	74 734.39 € TTC	62 278,66 € HT
BARDAGE	44 310.85 € TTC	36 925.71 € HT
TOTAL	119 045.24 € TTC	99 204.37 € HT

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 99 204.37 € HT soit 119 045.24 € TTC

Le début des travaux est prévu pour le 1^{er} semestre 2022 avec une réception de ceux-ci en décembre 2022.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier des subventions suivantes :

- Au titre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux.
- Au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Suivant l'avis favorable du Conseil Communal de la Commune déléguée de Truttemer le Grand du 15 septembre 2021, de la Commission Finances du 8 septembre 2021, du Bureau Municipal du 14 septembre 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à déposer le dossier de demande de subvention d'investissement et à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE M. le maire à signer tout document relatif à cette opération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	6
Vote Pour	39	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211001-57-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/57 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 06

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception par le Maire

014-200060176-20211001-57-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Délibération n°2021/09/27/57 du 27 septembre 2021 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
DATIN Denis		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211001-57-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/57 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Commune déléguée de VAUDRY

58. Demande financement : Sécurisation Ecole maternelle à Vaudry

Corentin GOETHALS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La Collectivité conduit une politique volontariste en matière d'éducation et tient à mettre l'accent sur la qualité d'enseignement de tous ses écoliers ainsi que sur la sécurité de ceux-ci.

L'école de Vaudry fut rénovée dans les années 1990, il est donc temps de moderniser et de sécuriser cette école pour les enfants et le personnel qui y travaille. La collectivité souhaite donc changer l'accès de l'école avec la mise en place d'un nouveau portail et d'une nouvelle clôture. Ce portail se veut colorer pour amener un peu de gaieté à l'école.

Pour l'accès des 3 lotissements de la commune à l'école, il faut longer une départementale, équipée sur un de ces trottoirs de barrières de sécurité. Ces barrières ne répondant plus aux normes actuelles, il faut les changer. La collectivité va déjà améliorer le trottoir en amont avec de la végétation qui écartera le trottoir de la route et souhaite profiter de ces changements pour remettre des barrières plus sécurisées et plus actuelles.

TRAVAUX	MONTANT HT	MONTANT TTC
Clôture et portail	6 688€HT	8 025.60€TTC
Barrières de voirie	12 329€HT	14 794.80€TTC
TOTAL	19 017€HT	22 820.40€TTC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211001-58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Délibération n°2021/09/27/58 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Le coût estimatif de ces travaux s'élève donc à 19 017€HT et 22 820.40€TTC

Le début des travaux est prévu pour janvier 2022 avec une réception de ceux-ci au cours du mois de mars 2022.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier des subventions suivantes :

- Au titre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux.
- Au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Suivant l'avis favorable du Conseil Communal de la Commune déléguée de Vaudry du 06 Septembre 2021, de la Commission Finances du 8 septembre 2021, du Bureau Municipal du 14 septembre 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à déposer le dossier de demande de subvention d'investissement et à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE M. le maire à signer tout document relatif à cette opération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	6
Vote Pour	39	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211001-58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/58 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47	Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.
Nombre de membres présents : 33	
Quorum (16) : Atteint	
Nombre de membres excusés : 10	Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.
Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 06	La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.
Nombre de membres absents: 04	Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONTIEC Régis		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060174-20210927_58

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Délibération n°2021/09/27/58 du 27 septembre 2021 à 20h30



COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggle			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
DATIN Denis		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211001-58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/58 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Commune déléguée de VAUDRY

59. Demande financement : Porche et clocher de l'église à Vaudry

Corentin GOETHALS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La collectivité conduit une politique volontariste en matière de rénovation de son patrimoine vernaculaire et tient à mettre l'accent sur celui-ci.

Nos églises font partie de notre paysage, elles forment une richesse patrimoniale. La France compte aujourd'hui près de 100 000 édifices religieux (environ 2.5 par commune), dont une grande majorité appartient aux collectivités territoriales avec environ 15 000 d'entre eux protégés au titre des monuments historiques. Le patrimoine catholique représente 45 000 églises paroissiales, ainsi qu'un grand nombre de chapelles privées, abbayes et autres monuments.

La collectivité en qualité de propriétaire a l'obligation d'entretenir ce patrimoine afin de garantir la sécurité des usagers.

L'église de Vaudry, a déjà connu plusieurs rénovations sur sa toiture (1/2 versant au nord, le clocher, la nef). Les élus souhaitent continuer cette démarche de rénovation par partie pour éviter des coûts trop importants par la suite. Ils souhaitent donc effectuer dans un futur proche, la rénovation du porche d'accueil ainsi que de la chapelle de l'église, les autres parties pouvant encore attendre quelques années.

TRAVAUX	MONTANT HT	MONTANT TTC
Porche de l'église	6 129.6€HT	7 403.11€TTC
Chapelle de l'église	10 327.99€HT	12393.59€TTC
TOTAL	16 497.25€HT	19 796.70€TTC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-26092021-59
Le coût estimatif de ces travaux s'élève donc à 16 497.25€HT et 19 796.70€TTC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2021
Affichage : 30/09/2021

Délibération n°2021/09/27/59 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Le début des travaux est prévu pour le second trimestre 2022 avec une réception de ceux-ci au cours du troisième trimestre 2022.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier des subventions suivantes :

- Au titre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux.
- Au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Suivant l'avis favorable du Conseil Communal de la Commune déléguée de Vaudry du 06 Septembre 2021, de la Commission Finances du 8 septembre 2021, du Bureau Municipal du 14 septembre 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à déposer le dossier de demande de subvention d'investissement et à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE M. le maire à signer tout document relatif à cette opération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	6
Vote Pour	39	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210930-59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2021

Affichage : 30/09/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/59 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 06

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception par le Maire

014-200060176-20210930-59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2021

Affichage : 30/09/2021

Délibération n°2021/09/27/59 du 27 septembre 2021 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
DATIN Denis		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

014-200060176-20210930-59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2021

Affichage : 30/09/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/59 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Commune déléguée de VAUDRY

60. Demande financement : Accessibilité cimetière à Vaudry

Corentin GOETHALS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La collectivité conduit une politique volontariste en matière d'accessibilité et tient à mettre l'accent sur celle-ci afin de répondre aux normes liées aux personnes à mobilités réduite.

La commune déléguée de Vaudry a décidé de rendre accessible son ancien cimetière en le végétalisant, en mettant des portails adaptés en largeur, et en enlevant le seuil de l'Eglise.

Elle souhaite désormais, le végétaliser et l'équiper d'une main courante sur toute la longueur du cimetière. Cette main courante permettra une meilleure approche pour les personnes ayant des difficultés à marcher ou des problèmes d'équilibre mais permettra également de sécuriser le mur actuel qui est à 1 mètre du niveau de la route.

Cette main courante se veut également brise vue pour cacher un peu la vue du cimetière de la route avoisinante comme cela doit être dans tous les bourgs.

TRAVAUX	MONTANT HT	MONTANT TTC
Cimetière	16 378.90€HT	19 654.68€HT
TOTAL	16 378.90€HT	19 654.68€HT

Le coût estimatif de ces travaux s'élève donc à 16 378.90€HT et 19 654.68€TTC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211001-60-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Délibération n°2021/09/27/60 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Le début des travaux est prévu pour novembre 2021 avec une réception de ceux-ci au cours du mois de mars 2022.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier des subventions suivantes :

- Au titre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux.
- Au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Suivant l'avis favorable du Conseil Communal de la Commune déléguée de Vaudry du 06 Septembre 2021, de la Commission Finances du 8 septembre 2021, du Bureau Municipal du 14 septembre 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à déposer le dossier de demande de subvention d'investissement et à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE M. le maire à signer tout document relatif à cette opération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	6
Vote Pour	39	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211001-60-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/60 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47	Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.
Nombre de membres présents : 33	
Quorum (16) : Atteint	
Nombre de membres excusés : 10	Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.
Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 06	La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.
Nombre de membres absents: 04	Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONTÉ		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060174-20210927_60

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Délibération n°2021/09/27/60 du 27 septembre 2021 à 20h30



COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggle			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
DATIN Denis		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211001-60-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/60 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Commune déléguée de VAUDRY

61. Concours des Maisons Fleuries et Prix des Potagers 2021

Corentin GOETHALS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Monsieur le Maire délégué donne le résultat du concours des Maisons Fleuries et des Potagers 2021 :

Les Maisons Fleuries

<i>MAISONS, BALCONS, TERRASSES</i>	
<i>GUILLOUET Roland</i>	<i>1^{er}</i>
<i>LELEVÉ Yvette</i>	<i>2^{ème}</i>
<i>NAVEAU Christian</i>	<i>3^{ème}</i>
<i>BOURRÉE Pierre CHAVENTRÉ Renée JOETS Eric JULIEN Claude LAGNEL Frédéric MITAINE Denise PERRARD Marie-Thérèse</i>	<i>Du 4^{ème} au dernier par ordre alphabétique</i>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-61-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Délibération n°2021/09/27/61 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Les Potagers

<i>POTAGERS</i>	
<i>CHAVENTRÉ Claude</i>	<i>1^{er}</i>
<i>HUARD Jean-Paul</i>	<i>2^{ème}</i>
<i>NAVEAU Christian</i>	<i>3^{ème}</i>
<i>GUILLOUET Roland JULIEN Claude LELEVÉ Yvette MARGUERIE Sylvie MITAINE André PERRARD Raymond</i>	<i>Du 4^{ème} au dernier par ordre alphabétique</i>

Il propose de remettre à tous les participants un bon d'achat d'une valeur différente par rapport à leur classement à utiliser au magasin « La Maison.fr » à VIRE NORMANDIE.

CONCOURS MAISONS FLEURIES

- 1^{er} prix : bon d'achat de 80,00 €
- 2^{ème} prix : bon d'achat de 60,00 €
- 3^{ème} prix : bon d'achat de 45,00 €
- 4^{ème} prix et suivants : bon d'achat de 25,00 €

POTAGERS

- 1^{er} prix : bon d'achat de 30,00 €
- 2^{ème} prix : bon d'achat de 25,00 €
- 3^{ème} prix : bon d'achat de 20,00 €
- 4^{ème} prix et suivants : bon d'achat de 15,00 €

Suivant l'avis favorable du Conseil Communal de la Commune déléguée de Vaudry du 06 Septembre 2021 et du Bureau Municipal du 14 septembre 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Donne son accord sur cette délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	6
Vote Pour	39	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-61-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/61 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 06

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBDES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20211007-61-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2021
Affichage : 07/10/2021

Délibération n°2021/09/27/61 du 27 septembre 2021 à 20h30



LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
DATIN Denis		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-61-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/61 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Commune déléguée de VAUDRY

62. Effacement des réseaux "Rue Beauséjour" - Etude préliminaire

Corentin GOETHALS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. Monsieur le Maire Délégué présente au Conseil Communal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, Rue Beauséjour.

Le coût total de cette opération est estimé à sur les bases de cette étude préliminaire à **122 646,49 € TTC**.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50 % et 75 % pour la résorption des fils nus, sur le réseau d'éclairage de 50 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 50 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à **48 077,94 €** selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Suivant l'avis favorable du Conseil Communal de la Commune déléguée de Vaudry du 06 Septembre 2021 et du Bureau Municipal du 14 septembre 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **CONFIRME** que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- **SOLLICITE** l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- **SOUHAITE** le début des travaux pour la période suivante : 1^{er} semestre de l'année 2023 et informe le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification.
- **PREND** acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- **S'ENGAGE** à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- **DÉCIDE** du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux en section de fonctionnement,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-62-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Délibération n°2021/09/27/62 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



- **S'ENGAGE** à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- **PREND** note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA.
- **S'ENGAGE** à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 3 066,16 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire Délégué à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.
- **PREND** bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	6
Vote Pour	39	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-62-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/62 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47	Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.
Nombre de membres présents : 33	
Quorum (16) : Atteint	
Nombre de membres excusés : 10	Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.
Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 06	La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.
Nombre de membres absents: 04	Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBDES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 014-200060176-20211007-62-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 07/10/2021
 Affichage : 07/10/2021

Délibération n°2021/09/27/62 du 27 septembre 2021 à 20h30



LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
DATIN Denis		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-62-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/62 du 27 septembre 2021 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h30

Commune déléguée de VAUDRY

63. Effacement des réseaux "Chemins des Monts - Impasse Saint Roch - Impasse du Pré Saint Roch - Rue Beauséjour - Etude Préliminaire

Corentin GOETHALS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Monsieur le Maire Délégué présente au Conseil Communal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, Chemin des Monts, Impasse Saint Roch, Impasse du Pré Saint Roch et Rue Beauséjour.

Le coût total de cette opération est estimé à sur les bases de cette étude préliminaire à **270 394,46 € TTC**.
Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50 % et 75 % pour la résorption des fils nus, sur le réseau d'éclairage de 50 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 50 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à **103 491,27 €** selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Suivant l'avis favorable du Conseil Communal de la Commune déléguée de Vaudry du 06 Septembre 2021 et du Bureau Municipal du 14 septembre 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **CONFIRME** que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- **SOLLICITE** l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- **SOUHAITE** le début des travaux pour la période suivante : 3^{ème} trimestre de l'année 2022 et informe le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification.
- **PREND** acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- **S'ENGAGE** à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- **DÉCIDE** du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux en section de

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Délibération n°2021/09/27/63 du 27 septembre 2021 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- **S'ENGAGE** à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- **PREND** note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA.
- **S'ENGAGE** à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 6 759,86 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire Délégué à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.
- **PREND** bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	6
Vote Pour	39	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/63 du 27 septembre 2021 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 06

Nombre de membres absents: 04

Le 27 Septembre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 21 Septembre 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBDES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20211007-63-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2021
Affichage : 07/10/2021

Délibération n°2021/09/27/63 du 27 septembre 2021 à 20h30



LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
DATIN Denis		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20211007-63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

Affichage : 07/10/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2021/09/27/63 du 27 septembre 2021 à 20h30

